

Benoît Bouchard se sent inconfortable aux conférences constitutionnelles

«... parce que je ne représente pas Québec et n'ai pas l'intention de le faire»

MANON CORNELIER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

D'un côté, on l'a critiqué pour avoir voté «oui» au référendum de 1980. De l'autre, on l'a accusé de ne pas toujours prendre les intérêts du Québec à cœur. Pris dans cet étau, le ministre Benoît Bouchard ne cache pas sa tristesse.

«Tout cela me blesse. Je suis fatigué de cela. Cela met à l'épreuve ma conviction qu'on va finir par comprendre ma démarche qui est d'avoir décidé en 1984 de changer ce pays de l'intérieur», a-t-il déclaré lors d'une entrevue à la Presse Canadienne.

Ministre de la Santé et du Bien-être social dans le cabinet fédéral, il avoue ne plus essayer d'expliquer son vote positif de 1980.

«Je pense que, de toute façon, on ne comprend pas que voter "non" signifiait appuyer Trudeau et ses fausses promesses et que voter "oui" voulait dire procéder à une restructuration profonde de la fédération. Mais voilà, on a classé les gens en 1980. On a décidé que "oui" signifiait séparatisme et "non" fédéralisme», avoue-t-il sans détour.

Sa profession de foi fédéraliste a souvent été mise en doute, à son grand désarroi.

«Je suis infiniment plus canadien aujourd'hui que je ne l'étais

en 1980 ou 1984. L'ironie du sort veut que plus Benoît Bouchard se sent canadien, plus on le remet en cause à l'approche des moments critiques», dit pensif cet ancien directeur du cégep de Roberval.

Les simplifications autour du débat référendaire et les critiques des choix de chacun l'agacent car, à son avis, cela dénote un manque de respect pour une démarche démocratique qui fut déchirante pour les Québécois.

Il reconnaît toutefois que son propre cheminement n'est pas toujours facile et qu'il a été ébranlé en juin 1990 lors de l'échec de l'accord du lac Meech. N'eût été du premier ministre Mulroney, il aurait quitté la politique.

Le lieutenant québécois de Brian Mulroney reconnaît que ses déclarations à la presse et son refus de se taire, entre autres à cette époque, l'ont facilement transformé en cible, mais il refuse de plier.

«Je m'exprime toujours avec sincérité et honnêteté et c'est pour ça que j'ai des états d'âme, comme on dit, et que je n'arrive pas à les dissimuler. Quand je suis en maudit, ça me paraît dans le visage», clame-t-il.

Mais pourquoi toujours intervenir dans le dossier constitutionnel? «Je m'exprime sans cesse sur ce dossier parce que c'est le seul en huit ans qui m'ait perturbé vé-

ritablement. C'est le seul dossier où l'émotivité l'emporte chez moi», indique-t-il. Selon lui, la survivance des Québécois dépend des arrangements constitutionnels qui seront trouvés.

Il souligne d'ailleurs qu'un «Québécois amorce souvent son engagement et sa réflexion politiques à partir de la question constitutionnelle.»

L'automne dernier, il a observé une période de silence à partir du dépôt des propositions constitutionnelles fédérales, en septembre dernier, jusqu'au dépôt du rapport Beaudoin-Dobbie.

«Ce sont ceux qui m'avaient critiqué qui se demandaient ce qui se passait. Benoît est-il malade ou moins fédéraliste? Songe-t-il à s'en aller?», se rappelle-t-il avec un sourire.

Pour lui, il est impensable de se la boucler. «Il faut que les Québécois s'expriment. Nous ne sommes pas venus ici pour se taire, ni pour dire ce que les autres veulent nous faire dire, sans égard pour notre différence et notre caractère distinct», affirme-t-il.

Il nie que la constitution ait priorité sur ses autres responsabilités. Il explique cette perception par le fait qu'on sollicite davantage son opinion sur la question constitutionnelle.

Pourtant, M. Bouchard a dirigé de nombreux ministères. A son arrivée à Ottawa, il devenait ministre d'État aux Transports sous

la gouverne du ministre Don Mazankowski, aujourd'hui son meilleur ami.

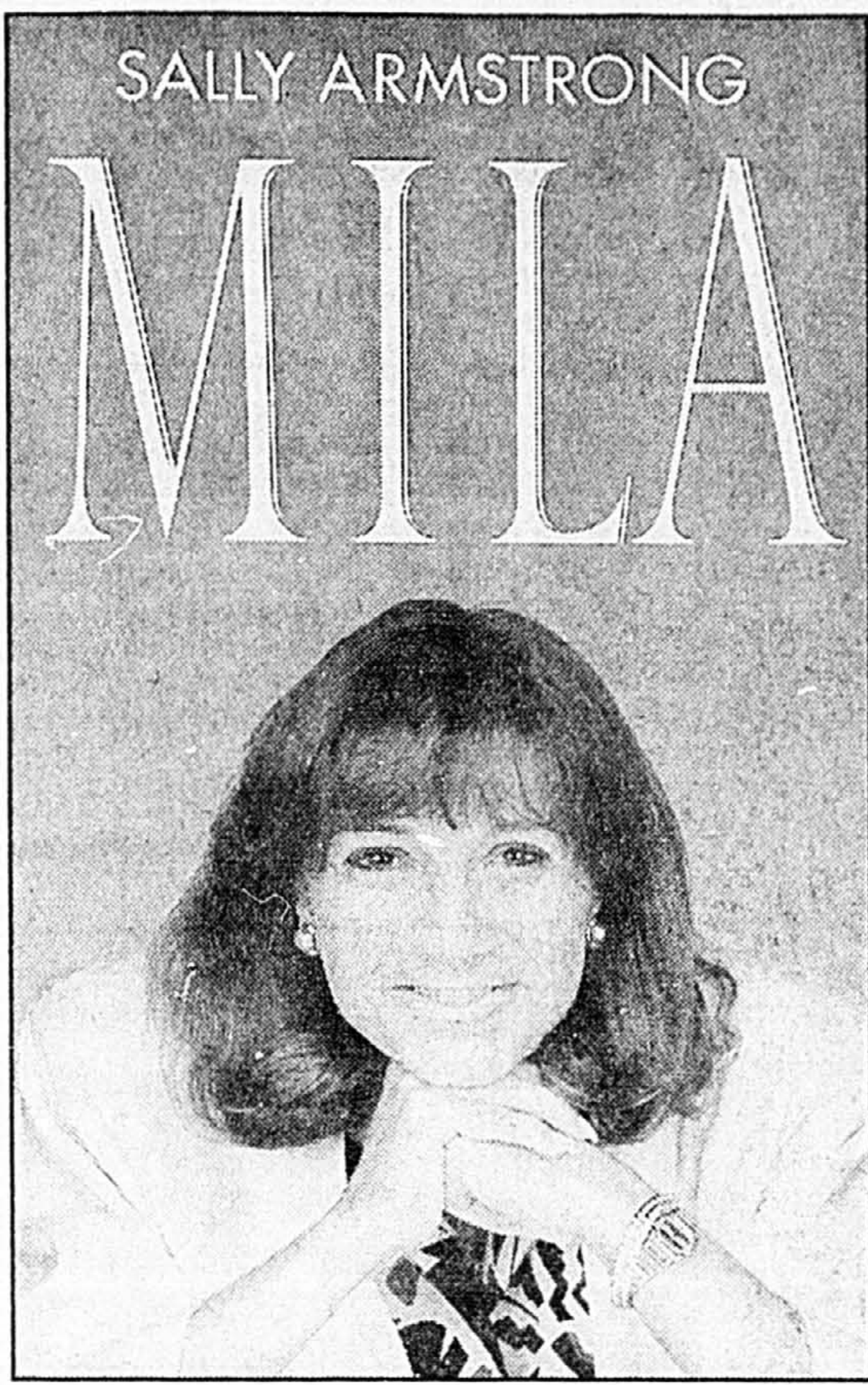
Il fut ensuite Secrétaire d'État, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ministre des Transports et ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Avec pareilles responsabilités, il a dû piloter plusieurs dossiers difficiles comme les compressions à Via Rail, le refoulement de réfugiés turcs, l'abandon du programme Katimavik et celui du programme national de garderies.

Dans le dossier constitutionnel, on refuse de le tenir à l'écart. Le premier ministre l'a nommé coprésident des conférences ministérielles, un rôle qui ne veut pas dire grand chose, avoue-t-il avec candeur. Cependant, sa présence à la table le met encore une fois dans une position délicate.

«J'ai un rôle difficile parce que je ne représente pas le gouvernement du Québec et n'ai pas l'intention de le faire. D'autre part, l'absence du Québec est un sujet qui revient tellement dans les discussions que cela crée une situation excessivement inconfortable pour moi», avoue-t-il.

Sera-t-il encore en lice aux prochaines élections? Tout dépend. Il devra sentir qu'il peut encore faire quelque chose pour le pays et... être satisfait de l'issue de la ronde constitutionnelle, ajoute-t-il, fidèle à lui-même.



Une biographie complaisante et insipide de Mila Mulroney

Une critique de
YVES BOISVERT

Dans la biographie autorisée et pré-électorale de Mme Mila Mulroney, qui paraît cette semaine, la femme du premier ministre déclare: «Je suis plus portée qu'avant à protéger ma famille et ma vie privée.»

Une bonne idée, qui arrive malheureusement à la page 306...

À la page 79, Mme Mulroney nous avait appris qu'elle s'était fait refaire le nez. À la page 96, son mari nie l'avoir trompée. Aux pages 265 à 267, l'acteur Christopher Plummer explique de quelle façon il n'a jamais eu d'aventure avec elle, comme le voulait une rumeur (ah bon?). À la page 290, Mme Mulroney confie qu'elle ne se ronge plus les ongles depuis son mariage et qu'elle se teint les cheveux toutes les trois semaines. Aux pages 302 et suivantes, elle donne des détails sur la maladie qui fait mourir son père.

On imagine facilement ce qu'il peut y avoir de pénible dans la vie des familles de politiciens en vue à Ottawa. Sur-tout depuis l'émergence de publications comme *Frank*, journal satirique qui a eu le bon goût de lancer un concours de dépeçage de l'ainée des Mulroney, récemment.

Mais il y a quelque chose de gênant à voir les Mulroney prendre le prétexte de cet ouvrage complaisant et insipide pour nier en long, en large et en diagonale tous les ragots et rumeurs de bas étage dont ils sont l'objet.

Il y a des rumeurs qui ne méritent pas réplique. Le couple Mulroney, trop content de faire l'objet d'un autre de ces portraits sympathiques dont le public est abreuvé depuis quelques semaines, ne semble pas comprendre cela.

En jurant qu'il n'a pas bu une goutte d'alcool depuis 12 ans, et que pendant les années précédentes il n'a jamais été grossier pendant qu'il était saoul, en criant tout haut sa fidélité, M. Mulroney admet qu'il s'agit là de sujets «publics».

Au commencement, il y eut la rumeur. Vint ensuite la dénégation officielle, encouragement inespéré pour tous les curieux qui veulent enquêter sur la vie privée des politiciens.

Pour boucler la boucle de l'«américanisation» de la presse canadienne, sur laquelle pleurent tous les élus, on n'avait pas besoin de tant.

Pierre Elliott Trudeau a aussi alimenté la rumeur, du temps de son passage à Ottawa. Son ex-femme s'est même permis de nombreuses indiscretions. Il ne perdait cependant pas son temps à répondre aux fabricants de potins.

Mais ce qui doit préoccuper le plus M. Mulroney, ces temps-ci, c'est son avenir politique. Ses décisions l'ayant mené où l'on sait dans les sondages, il semble miser sur sa personnalité, qu'on dit atta-

chante, et celle de sa charmante épouse pour reconquérir l'électorat — ou au moins sauver quelques comtés à son parti.

Hugh Segal, le nouveau chef de cabinet du premier ministre, a une autre façon de dire que Mila fait partie de la stratégie électorale des conservateurs: «Elle contribue à donner de l'énergie et du pétillant au parti et aux conservateurs. Ça compte beaucoup quand vous devez faire accepter des idées impopulaires. Elle humanise considérablement le parti.» (p. 135).

Mila, qui paraît dans les deux langues officielles, s'inscrit donc très bien dans cette stratégie de marketing politique.

D'entrée, l'auteur, Sally Armstrong, de *Madame au Foyer*, remercie «mille fois» Mme Mulroney de lui avoir consacré de nombreuses heures et de lui avoir ouvert les portes du 24, Sussex Drive.

Mila, c'est l'irrésistible ascension d'un couple modèle. Le livre est écrit sans style et le tout est émaillé d'anecdotes fades et rarement amusantes.

La sympathique Milica (Mila) Pivnicki est née le 13 juillet 1953, à Sarajevo, en Yougoslavie. «À l'âge de deux ans, elle commença à s'intéresser à la mode et au fait d'être bien habillée (...).» Une enfant précoce.

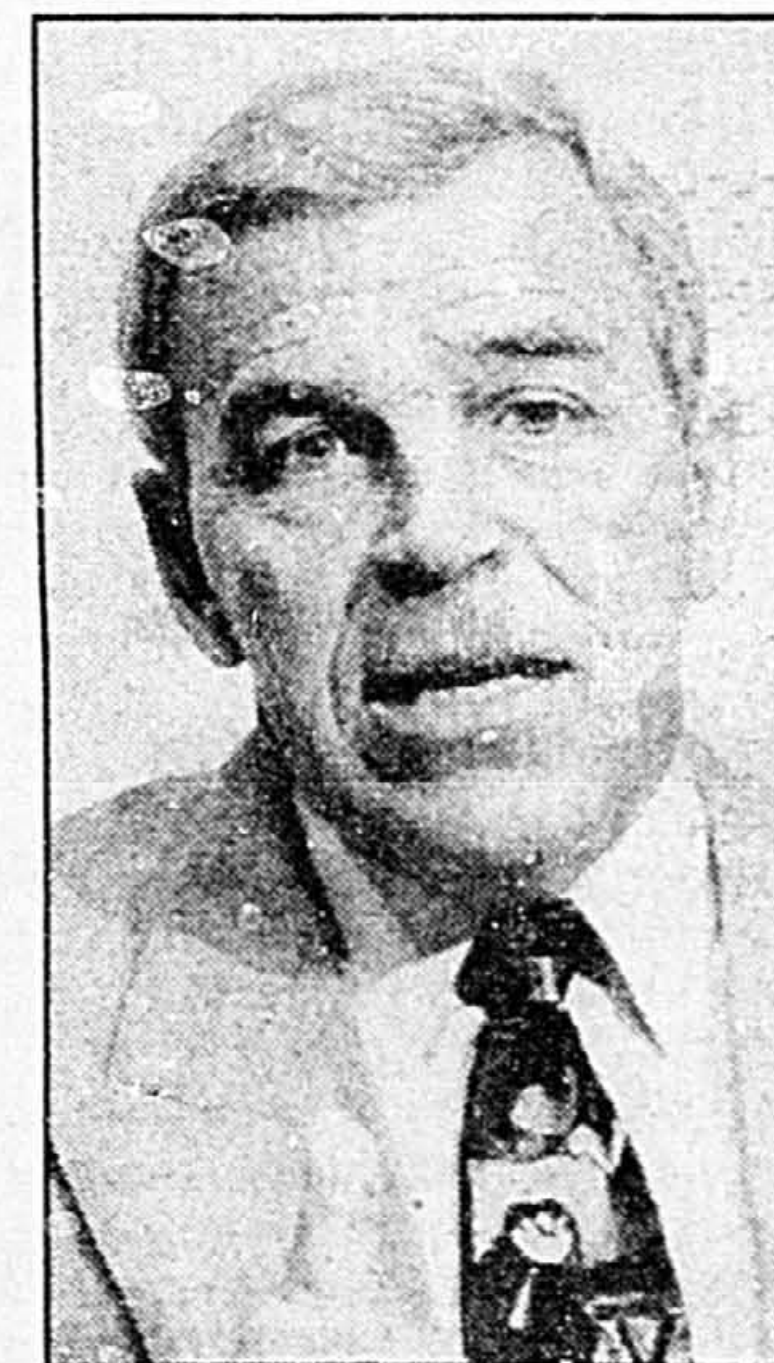
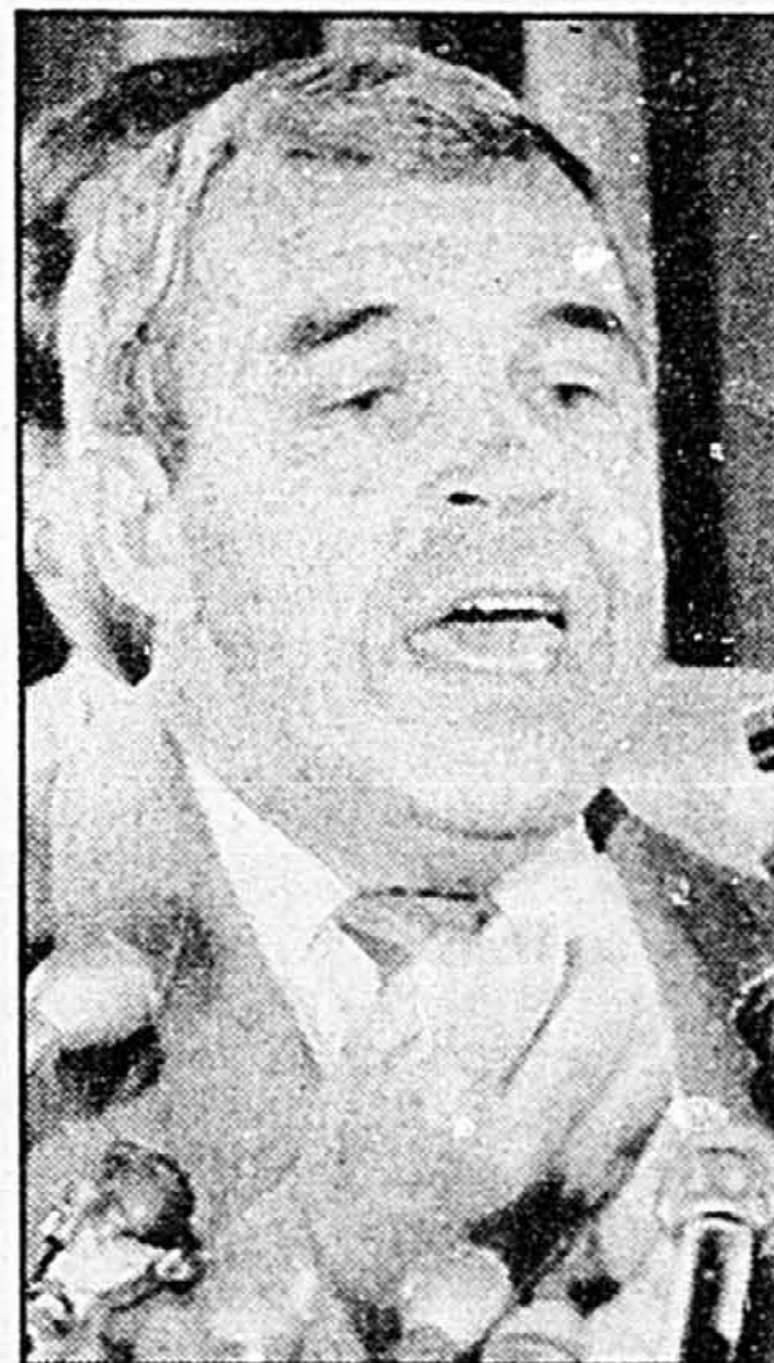
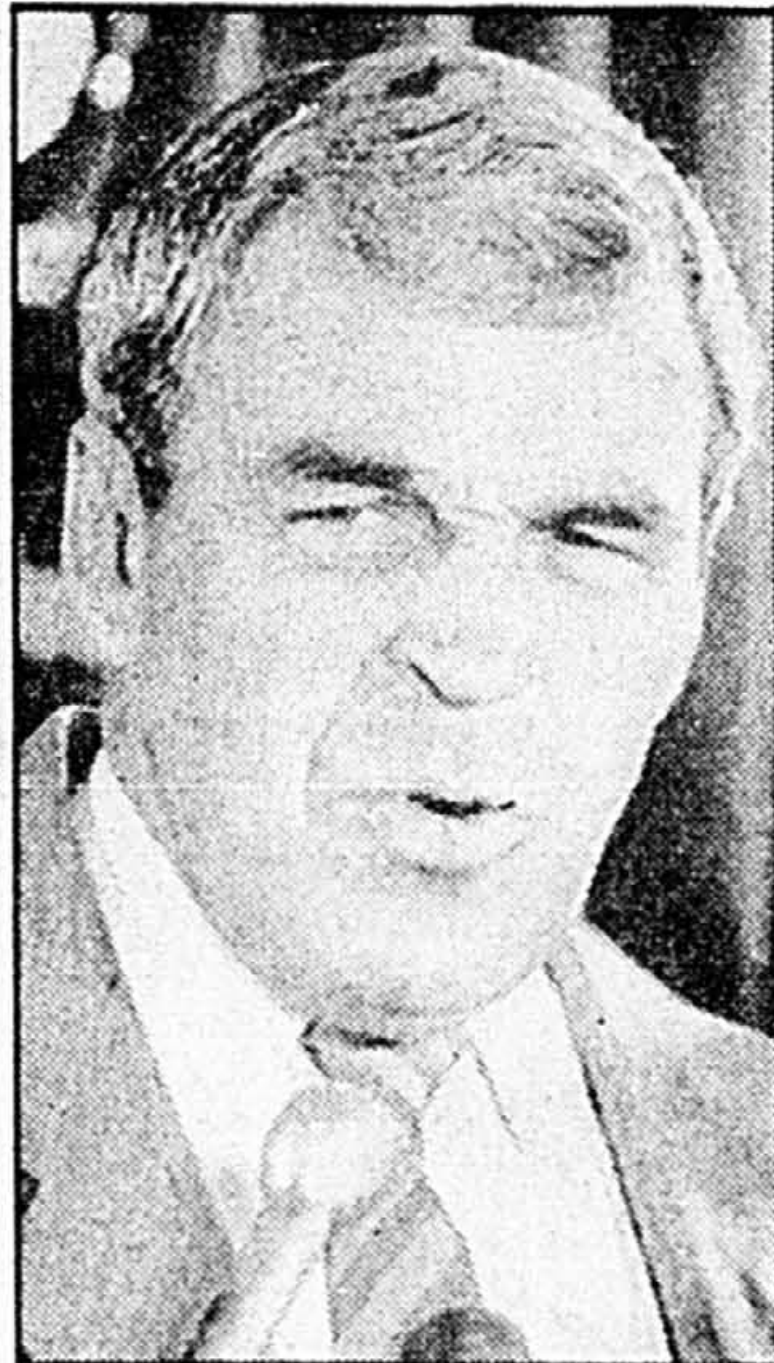
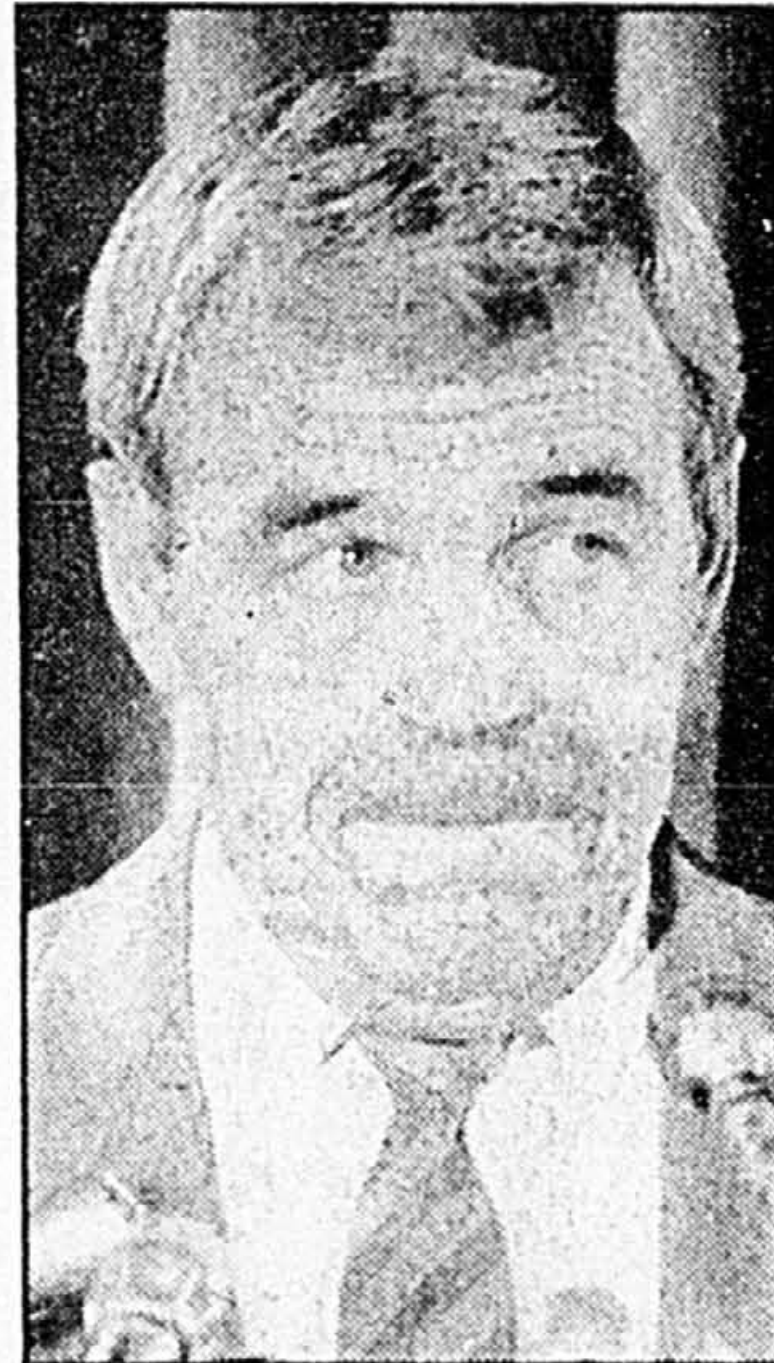
Son père, Dimitrije Pivnicki, un Serbe aujourd'hui âgé de 75 ans, avait émigré au Canada en 1957 pour étudier la psychiatrie à l'hôpital Royal Victoria. Mila, son frère John et sa mère, Bogdanka (61 ans), ont rejoint M. Pivnicki en 1958. Avec Ivana, née en 1961, les Pivnicki se sont installés à Westmount, où ils vivent toujours.

Mila a rencontré Brian Mulroney le 14 juillet 1972, au Mount Royal Tennis Club. Elle avait 19 ans, lui 34. Mme Armstrong raconte comment le jeune avocat (déjà associé dans un grand bureau mont-réalais) a eu de la difficulté à se faire admettre dans la famille. Ils se sont tout de même mariés l'année suivante, et ont maintenant quatre enfants.

Ils ont côtoyé les grands de ce monde. Ça crée des liens. «Nous nous sommes tout de suite liées d'amitié», dit Barbara Bush. «Elle est un atout incroyablement pour lui» (Mulroney), dit, réaliste, George Schultz, ancien secrétaire d'État américain: «Elle est très belle, communicative, compétente, aimable avec les gens, et ça transparait.»

Nancy Reagan, elle, considère son amitié avec Mme Mulroney comme «très précieuse». La femme de l'ancien président américain ajoute qu'elle et Mila peuvent rester «plusieurs années» sans se parler, mais lorsqu'elles s'appellent, c'est «comme si on s'était laissées la veille.»

C'est touchant de sincérité. Mila, de Sally Armstrong, aux Éditions du Trécarré, 307 pages



Le Canada est le pays ayant la meilleure qualité de vie au monde, selon un rapport de l'ONU

Presse Canadienne
OTTAWA

Un rapport des Nations-Unies classe le Canada comme le pays ayant la meilleure qualité de vie au monde.

Le Canada vient donc déclasser le Japon, qui arrivait auparavant au premier rang mondial selon l'enquête annuelle du programme de développement de l'ONU, qui compare la qualité de vie de 160 pays.

L'enquête se fonde sur une série d'indicateurs clés témoignant du développement social et économique des pays comme le degré d'instruction, l'espérance de vie et le pouvoir d'achat.

Cette mesure de la qualité de vie a été instituée en 1990, afin de mettre l'accent sur le bien-être des gens plutôt que sur leur revenu comme outil principal

d'évaluation du développement des pays.

À la suite du Canada et du Japon, la liste des Nations-Unies place la Norvège, la Suisse, la Suède et les États-Unis.

Selon l'agence, le «réalignement» des pays est dû en partie à l'utilisation de statistiques plus récentes. Le rapport de cette année est basé sur des statistiques colligées en 1990. Les deux premiers rapports annuels tiraient leurs conclusions de données vieilles de plus de 10 ans.

Le Canada doit son excellente performance à son espérance de vie moyenne, 77 ans, l'une des plus élevées au monde. Les Canadiens ont également un bon degré d'instruction et le pouvoir d'achat le plus important après les Américains.

Les États-Unis se retrouvent en sixième position en partie à cause de leur espérance de vie

moyenne de 75,9 ans, attribuable pour une bonne part à l'espérance de vie réduite de certains groupes minoritaires. Par exemple, un homme de race noire du quartier de Harlem, à New York, peut s'attendre à vivre seulement 46 ans, en moyenne.

Canada critiqué

Malgré une performance excellente dans l'ensemble, le Canada mérite aussi certaines critiques. Le rapport de 216 pages souligne la persistance d'un large fossé entre les revenus des hommes et des femmes, et ceux des riches et des pauvres du pays.

Lorsqu'on tient compte des disparités dues au sexe dans les calculs, le Canada se trouve relégué en huitième place, derrière la Suède, la Norvège, la Finlande, la France, le Danemark, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Selon le rapport, ce recul

s'explique par le fait que les Canadiennes ne gagnent en moyenne que deux tiers des revenus de leurs concitoyens mâles.

«Dans les pays industrialisés, les disparités entre les sexes sont réduites aux chapitres de l'éducation et de la santé. Mais elles demeurent importantes lorsqu'on examine le niveau d'emploi et les salaires.»

Le rapport confère en outre deux distinctions plus que douteuses au Canada: fort taux de criminalité reliée au trafic de drogue, et nombreux accidents de la route.

Dans l'ensemble, c'est la Roumanie qui arrive en dernière position sur la liste des pays industrialisés. La Barbade se classe en tête des pays en voie de développement, tandis que la Guinée enlève à la Sierra Leone le titre du pire pays en voie de développement.

Mulroney abordera le chaud dossier de la pêche avec le président de la CEE et le premier ministre du Portugal

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney s'entretiendra cette semaine avec le président de la Communauté européenne, Jacques Delors, et le premier ministre du Portugal, Anibal Cavaco Silva, au sujet de l'épineux dossier de la surpêche au large des côtes canadiennes.

Le Canada accuse la Communauté européenne, et en particulier l'Espagne et le Portugal, de s'adonner à des pratiques de pêche peu scrupuleuses et d'avoir ainsi contribué à l'épuisement quasi-total des stocks de morue au large des côtes de Terre-Neuve.

Tout récemment, le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, ainsi que le ministre des pêches, Walter Carter, exhortaient vivement le gouvernement fédéral à prendre les grands moyens pour faire entendre raison à la CEE.

De l'avis du gouvernement terre-neuvien, puisque les efforts diplomatiques ont été vains, le Canada doit maintenant assumer la responsabilité de la gestion des stocks dans la zone de pêche connue comme le nez et la queue du Grand Banc de Terre-Neuve. Cette zone est située à l'extérieur de la zone économique de 200 milles réclamée par le Canada.

Au cours de son témoignage il y a deux semaines, devant un comité parlementaire, M. Carter

avait incité le gouvernement fédéral à hausser le ton et à repousser les flottes étrangères européennes qui viennent pêcher au large des côtes canadiennes.

Or, le ministre fédéral des pêches, John Crosbie, a encore répété récemment qu'il n'était pas question que le Canada pose un geste unilatéral et qu'il avait plutôt l'intention de poursuivre ses efforts diplomatiques sur la scène internationale. Le premier ministre Mulroney a d'ailleurs promis de soulever cette question au plus haut niveau devant ses interlocuteurs au cours de la conférence mondiale sur l'environnement qui se déroulera au Brésil, en juin.

M. Mulroney et ses invités doivent également aborder la délicate

question des négociations commerciales au GATT. Le dossier agricole pète, ce qui, de l'aveu du directeur général du GATT, Arthur Dunkel, pourrait saborder les négociations globales.

En février, une délégation canadienne est revenue bredouille d'une visite de trois jours en Europe. Le Canada avait alors tenté en vain d'attirer de nouveaux soutiens à sa position sur l'éclaircissement de l'article XI.

Tout comme les Américains, les Européens tiennent mordicus à la tarification sans exception, une position qui est inacceptable aux yeux du ministre du Commerce international, Michael Wilson, et des ministres responsables du dossier agricole, Bill McKnight et Pierre Blais.

La volte-face prévisible de M. Bourassa

Cedant encore une fois à cette étrange pulsion qui pousse nos hommes politiques à réserver leurs déclarations importantes à des médias étrangers, c'est au quotidien français *Le Monde* que le premier ministre Robert Bourassa a enfin dévoilé ses intentions quant au référendum.



Si rien ne change d'ici là, M. Bourassa entend faire porter le référendum de l'automne prochain sur les offres fédérales et non pas sur la souveraineté, comme le prévoyait la loi 150.

En fait, cette révélation ne devrait pas surprendre grand monde. Bien sûr, M. Bourassa et son gouvernement avaient entériné la recommandation de la Commission Bélanger-Campeau, traduite dans la loi 150, qui prévoyait un référendum sur la souveraineté au plus tard en octobre. Toutefois, dès l'adoption de la loi 150, il était difficile de croire que M. Bourassa accepterait de se lancer dans cette aventure.

Il y avait en effet quelque chose de presque absurde à voir M. Bourassa, partisan convaincu du fédéralisme renouvelé, se lancer à la conquête de la souveraineté. Il y avait également quelque chose de naïf à croire que M. Bourassa, premier ministre dûment élu, se plierait au consensus un peu factice de la Commission Bélanger-Campeau.

En fait, dès le départ, les deux scénarios les plus plausibles

étaient qu'il n'y ait pas de référendum du tout, ou encore que le référendum porte sur un fédéralisme renouvelé. La réelle inconnue, c'était plutôt de prévoir comment M. Bourassa réussirait à amorcer cette volte-face sans soulever un concert de protestations chez des citoyens qui y verraient une dérobade, et sans provoquer de crise à l'intérieur de son propre parti.

C'est pourtant ce que M. Bourassa vient probablement de réussir. Fidèle à son habitude, le premier ministre comptait sans doute sur le temps pour le tirer de cette impasse. Et encore une fois, le temps a joué en sa faveur.

Le paysage politique s'est en effet transformé. D'abord, l'idée de la souveraineté n'a pas fait de progrès fulgurants. Le projet souverainiste domine dans les sondages, mais par une marge si mince qu'il ne pourra sans doute pas résister au choc d'une campagne référendaire. Au point où en sont les choses, un référendum sur la souveraineté serait sans doute battu, ou encore l'emporterait par une majorité si timide qu'elle serait insuffisante pour porter un tel virage. Dans les deux cas, le Québec en sortirait perdant, découragé et divisé, sans rapport de forces avec le reste du Canada.

Le référendum envisagé par Robert Bourassa peut tirer le Québec de ce cul-de-sac. Cela n'est toutefois possible que parce qu'il sent un déblocage assez important au Canada anglais pour que les offres fédérales soient, tant bien que mal, acceptables au Québec. Sur le plan tactique, la tenue du référendum permet au Québec de maintenir sa pression sur le Canada anglais.

La perspective d'une question référendaire sur des offres fédérales modifiera profondément la dynamique des discussions en cours et celle du débat référendaire. Le débat portera sur le fédéralisme et les offres fédérales et non pas sur les vices et les vertus de la séparation.

Il est clair que, dans une telle dynamique, les souverainistes seront désavantagés, en porte-à-faux sur un terrain qui n'est pas le leur. Toutefois, quoiqu'en disent certains souverainistes, la stratégie de M. Bourassa est éminemment démocratique, puisque c'est le peuple qui tranchera. Et si les Québécois disent oui à des offres fédérales, le débat est clos. S'ils disent non, toutes les portes restent ouvertes.

Bien sûr, bien des incertitudes entourent encore ce projet, notamment la teneur des offres du gouvernement fédéral, ainsi que l'articulation entre le référendum que vient d'évoquer M. Bourassa et celui que promet le premier ministre Mulroney.

Une chose est toutefois claire. De nombreux Québécois, qui se diront déçus de la volte-face du premier ministre qui les prive d'un référendum sur la souveraineté, seront les premiers à voter «oui» aux offres fédérales dans le secret de l'isoloir. Avec son ambivalence et son cheminement tortueux, Robert Bourassa reflète d'abord l'ambivalence des Québécois eux-mêmes. Et c'est ainsi qu'il joue un rôle bien ingrat, celui d'être un miroir ou bien des gens n'aiment pas se reconnaître.

Alain DUBUC

La Serbie déchaînée

Rien ne semble arrêter l'armée yougoslave, même pas le bon sens.

Son avance en Bosnie-Herzégovine et sa défense farouche des territoires conquis en Croatie donnent un air d'invincibilité à la Serbie et sont la gloire du président serbe Slobodan Milosevic, comme la conquête éphémère des Malouines fut celle du général argentin Leopoldo Galtieri, il y a 10 ans.



Milosevic est un grand malheur pour la Serbie. Pour sauver son régime communiste corrompu, il a épousé la cause ultra-nationaliste. Au lieu de chercher à démocratiser et à moderniser la Yougoslavie avec les Sloènes et les Croates, il a joué la carte du chauvinisme serbe pour réunir tous les Serbes dans un même État. En faisant croire qu'aucun Serbe n'est en sécurité en dehors des frontières d'une grande Serbie, il adopte une politique ethnique qui confirme les pires des craintes des minorités albanaise et autres en Serbie.

La Communauté européenne et les États-Unis auraient toujours préféré que la Yougoslavie reste entière pour écarter les dangers de guerre civile. Cet espoir s'étant révélé vain, il a fallu envoyer des troupes des Nations unies pour faire respecter les accords de cessez-le-feu là où il y en avait. Leur présence n'a toutefois pas permis d'éviter que d'autres conflits éclatent et le moment est venu de prendre des mesures concrètes contre la Serbie.

Après l'effondrement du communisme, l'Europe de l'Est et l'ancienne Union soviétique ont adopté le même principe que l'Amérique latine et l'Afrique après la décolonisation — il faut maintenir les anciennes frontières. Dans certains cas, ce principe est difficile à respecter, mais c'est seulement dans celui de la Serbie qu'il a été complètement bafoué.

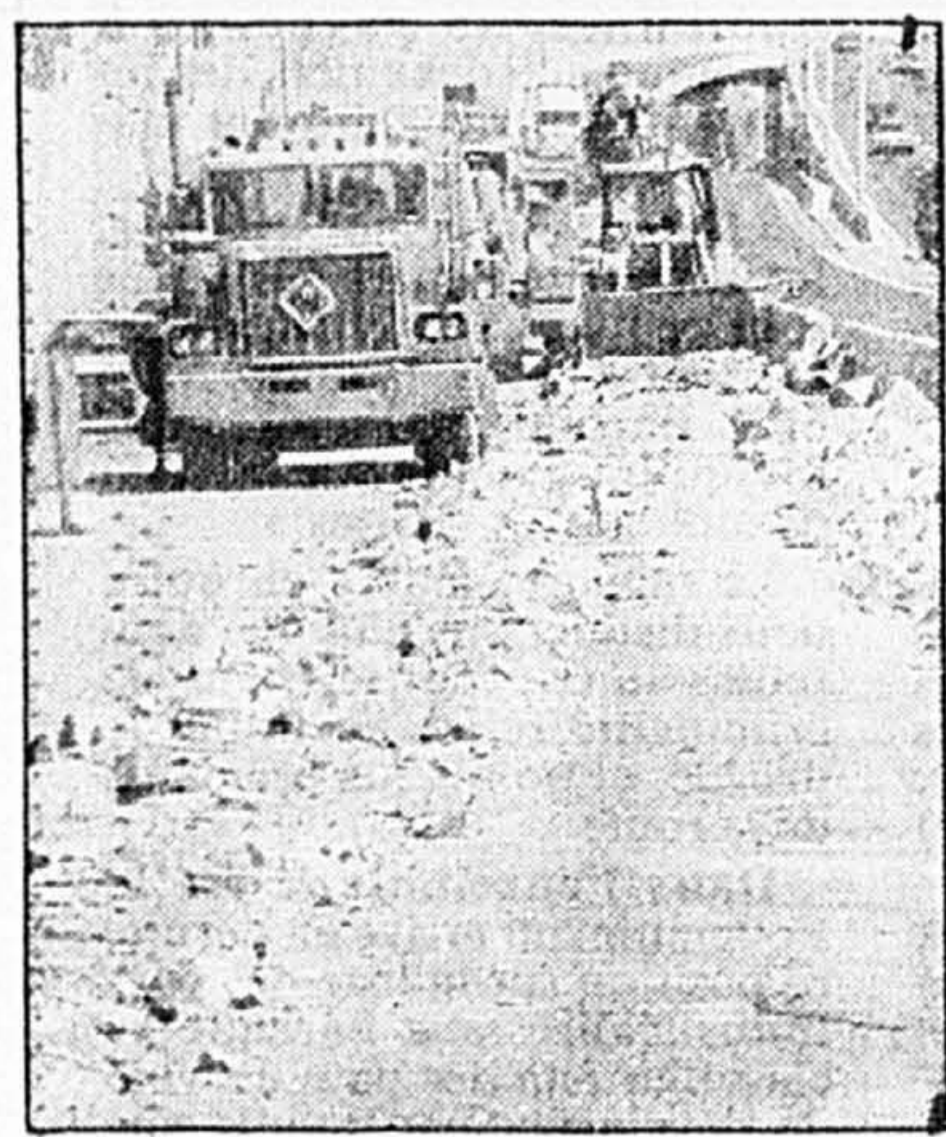
Le gouvernement de Belgrade s'est révélé d'une souveraineté inconscience dans une région qui cherche de son mieux à se relever de plus d'un demi-siècle d'ineptie et d'injustice gouvernementale. Des sanctions économiques contre la Serbie sont devenues nécessaires pour rassurer ses voisins et pour encourager les Serbes à se donner un gouvernement conscient de ses responsabilités.

Frédéric WAGNIÈRE



DRÔTES RÉSERVÉS

La boîte aux lettres



Routes: absence de planification et de contrôle

■ Je crois que la situation déplorable de nos routes est un sujet d'actualité et le demeurera longtemps. Le gouvernement du Québec doit en porter une large responsabilité. Les budgets alloués sont trop restreints. En réalité, la plus grande négligence réside dans le manque de planification et de contrôle. Au niveau de la planification, il serait intéressant de connaître les facteurs retenus pour déterminer les priorités. Comme la majorité des routes sont dans un état lamentable, l'exercice devient nécessaire.

En 1991, l'autoroute 640 a été repavée en partie. Cette route était pourtant dans un état satisfaisant. Par contre, l'autoroute du Nord est atroce depuis des années. Un peu de fardage en 1991 mais rien de significatif. La partie sur l'île de Montréal est particulièrement incroyable. Dans certains cas, il faudrait penser à notre image. Le visiteur

étranger venant de Mirabel doit être bien impressionné par cette autoroute. Il en est de même de l'autoroute menant à Ottawa. L'état de la route suffit à nous indiquer la limite entre le Québec et l'Ontario.

Quant au contrôle de qualité, il y a à mon sens tout un travail à faire. Les routes semblent être construites pour durer le moins longtemps possible. Le gouvernement, de son côté, donne l'impression d'hésiter à contrôler et à exiger des garanties des constructeurs. Si on n'a pas la bonne technologie pour construire les routes, on devrait l'importer. Il va de soi que ce ne sont pas les constructeurs qui vont investir dans l'amélioration des produits ou de la technologie.

Par ailleurs, la durée de certains travaux devrait aussi être mieux contrôlée. On éternise certaines réparations sans raison apparente sinon pour justifier les coûts. Cela implique des blocages, déviations, accidents, etc. Par exemple, en 1991, sur l'autoroute du Nord, direction sud, à la sortie de l'autoroute 440, il y a eu des travaux durant plusieurs mois. À l'automne on a vu l'étonnant résultat: la sortie a été un peu déplacée et est désormais un peu plus large. La durée et l'ampleur des travaux ne laissent pourtant pas croire à l'accouchement d'une souris.

Raynald BOUCHER
Laval

Même pas le prix d'un timbre poste!

■ Combien de fois n'a-t-on pas lu dans les journaux ou entendu à la radio des propos sur la nécessité du maintien à domicile de nos aînés.

Quel brillant leitmotiv, n'est-ce pas, pour les politiciens qui n'ont d'autres idées en tête que d'être réélus en lançant de ces propos vides de sens, puisque dans les faits ils demeurent lettre morte.

Pour les aider à demeurer dans leurs domiciles ou leurs propriétés payées bien souvent à coups de sacrifices des

décennies durant, c'est 0,37 sous d'augmentation par mois qu'on leur offre avec en prime une hausse des taxes municipales et scolaires même si vous n'avez plus d'enfant d'âge scolaire. Car les vieux doivent comprendre que dans toute société bien organisée, il faut demeurer solidaires les uns des autres.

Par ailleurs, si le malheur vous frappe et que vous devenez non-autonome, on vous attend de pied ferme en Centre d'accueil avec une augmentation en hébergement variant de 9 à 10 p. cent l'an — tout en vous avertissant que des augmentations pourraient survenir tous les trois mois. En conséquence, si vous avez eu la prévoyance — avec l'aide d'en haut — d'accumuler quelques biens, ils seront vite dissipés à la faveur de ce prédateur gouvernemental aux nobles intentions mais aux actions pour le moins sournoises.

Nous les aînés qui avons peiné toute notre vie pour contribuer à bâtir ce pays qu'est le Canada, avons payé d'avance à mon humble point de vue les quelques dollars que l'on nous remet sous forme de pensions ou autres services. Mais presque toujours on nous laisse entendre que dans un avenir plus ou moins lointain ces bienfaits arrachés aux gouvernements de haute lutte ne seront plus qu'un souvenir.

Charles HENRI
Labelle

Où sont nos élus?

■ Vous avez sans doute constaté que notre pension de vieillesse au 1er janvier dernier, a été augmentée de l'énorme somme de 75 cents et en mars, quel affront, de 37 cents. Après vérification, j'ai dû reconnaître qu'il n'y avait pas d'erreur. On nous l'a passée en douce car personne ne semble avoir vu cette nouvelle dans les journaux, à l'avance.

Quoi qu'il en soit, qu'est-il advenu de nos députés qui, avant les élections ont fait la tournée des résidences de personnes âgées, des maisons d'accueil, distribuant force poignées de mains, et nous chantant sur tous les tons, combien ils estimaient les aînés, les remerciant

pour leurs efforts passés, jurant de leur reconnaissance.

Oui, les «80 ans» d'aujourd'hui sont ceux qui ont vécu deux guerres et les privations, les difficultés qui s'en sont suivies, puis le crash de 1929! C'est une honte pour nos élus de traiter ainsi les bâtisseurs de la nation.

Pauline BOURGON

«Nobody is perfect»

■ J'ai lu avec intérêt aujourd'hui (1er avril) votre rectificatif concernant une erreur typographique qui s'est glissée dans un tableau publié avec le texte analysant le dernier sondage CROP-La Presse.

Dans le tableau, vous avez donné 3 p. cent comme la cote de popularité du Parti égalité au lieu de 8 p. cent, j'ai beaucoup de sympathie pour votre journal. Dieu sait comment c'est facile de confondre des chiffres «3» et «8». D'ailleurs mon propre journal, le *Financial Post*, a rapporté la semaine passée que la dette du gouvernement du Canada détenue à l'étranger est de 3 p. cent. En réalité, comme nous l'avons signalé dans un rectificatif, la dette externe du Canada est de 38 p. cent.

Mon collègue Claude Picher a écrit longuement sur cette boulette dans deux de ses chroniques. Malheureusement il a confondu samedi le *Financial Times of Canada* avec le *Financial Post*, une erreur qu'il a corrigée dans le numéro de mardi.

Qu'est-ce que je peux dire en défense de mon journal? Comme on dit en bon français, «Nobody is perfect».

M. Picher, un collègue respecté de longue date, a critiqué aussi les prises de position au sujet du Québec de la rédactrice de mon journal, Diane Francis. Je veux rappeler à M. Picher que les idées de Mme Francis sur le Québec sont bien connues. Ses chroniques sont publiées dans les pages d'opinions du *Financial Post* et, comme les chroniques de M. Picher, elles ne sont pas prononcées «ex cathedra».

Le *Financial Post*, devenu quotidien il y a quatre ans, publie aussi des nouvelles financières, économiques et politiques. Nous n'avons pas les mêmes ressources pour couvrir le Québec dont dispose *La Presse*, mais nous faisons un effort pour couvrir les nouvelles principales sur le Québec.

Kevin DOUGHERTY
Chef de bureau de Montréal
Financial Post

Décrocheur par principe

■ La lettre parue dans *La Presse* du 31 mars, intitulée «Le vrai défi de ceux qui «font» l'école...», m'a fait revivre viscéralement ce que j'ai vécu quotidiennement comme étudiant.

Après deux années d'études universitaires en sciences biologiques, j'ai vu soudainement, et réalisé tristement, que «l'enseignement supérieur», par sa froideur et sa rigidité, m'avait davantage diminué comme personne humaine qu'il ne m'avait aidé dans mon cheminement de carrière.

Je ne parle pas seulement de l'absence de méthodes d'évaluation de l'enseignement offert, ou même de l'importance démesurée accordée aux performances scolaires. J'en veux aussi à la manière même dont on force les étudiants, par des mesures punitives très persuasives, à ingurgiter par voie cérébrale une masse énorme de connaissances de plus en plus techniques, dont l'utilité demeure, tout au plus, imaginaire, et dont la valeur, sur le plan humain, n'a jamais été démontrée.

C'est peut-être ma faute si je n'ai pas supporté l'idée d'étudier aveuglément, comme un forcené, les matières qu'on m'imposait sans explication. Aussi, j'ai fait le choix qui s'imposait: j'ai arrêté mes études. Oui, j'ai décroché, mais c'était seulement pour échapper à la prison que notre système d'éducation avait bâtie autour de mon jeune esprit.

Thanh (Pierre) NGUYEN

Opinions

Jésus demeure toujours vivant parce qu'il est capable d'influencer le cours de l'histoire

DANIEL COULOMBE

L'auteur est professeur en enseignement moral et religieux catholique au niveau secondaire.

« C'est ton vrai nom Daniel Coulombe, et tu enseignes la religion? » La personne est étonnée, perplexe. Nous sortons du cinéma où l'on présentait Jésus de Montréal.

Ce film raconte l'histoire d'un jeune acteur de talent, qui se nomme Daniel Coulombe, et qui fait une version révisée de la vie du Christ en s'inspirant des recherches actuelles. En réalité, pour moi, ce film est dramatique: Lothaire Bluteau (l'acteur) porte mon nom, ma chemise, il a quasiment ma voix rauque et ma gueule. La principale différence: je ne suis pas un acteur. Je suis un professeur d'enseignement religieux catholique.

Lothaire et moi avons un autre point en commun: dans le film, il a dit tout haut ce que l'on connaît sur le Jésus d'aujourd'hui. Ça lui a apporté le malheur et le mépris du clergé! De temps en temps, j'ai l'occasion de revivre certaines de ces scènes.

Toutefois, mon plus grand malheur est d'expliquer à mes élèves ce que l'on croit connaître de la vie du Christ et ce que leurs parents ont appris durant leur adolescence n'est pas tout à fait vrai. Depuis quelques décennies, l'exégèse (l'étude et l'interprétation des textes bibliques) a totalement transformé les choses.

Sans vouloir chercher mauvais parti, j'entre en conflit avec des élèves, des curés de campagne, des professeurs non-recyclés et des parents puritains. Ça aussi c'est compréhensible. Imaginez-vous un instant en classe, derrière un pupitre, écoutant l'histoire moderne de Jésus. Quelle serait votre réaction?

Les récits de l'enfance

Parmi les quatre évangiles, seulement ceux de Matthieu et de Luc racontent la naissance de Jésus. Ce sont des récits imprégnés de merveilleux et qui font référence à des passages de l'Ancien Testament. Il est difficile de distinguer le fait purement littéraire du fait historique. Leur message se résume ainsi: Jésus est le fils de Dieu, il est le messie attendu.

On doit enseigner à l'élève qu'à Noël, les chrétiens fêtent la naissance de Jésus et non son anniversaire. Subtile nuance, car on ignore la date précise et la saison aussi. Jésus est probablement né en l'an -6 (entre -1 et -10 serait plus certain), en tout cas pas en l'an 0.

À sa naissance, Jésus fut placé dans la crèche: c'est une mangeoire d'animaux, ce n'est pas une grotte. Il n'est fait aucune mention de l'âne et du boeuf réchauffant l'enfant Jésus. Quant aux Mages, disons que ce ne sont pas des rois, et que l'on ne mentionne ni leur nombre, ni leur nom. C'est beaucoup plus tard, que la tradition leur donne un nom: Balthazar, Melchior et Gaspard.

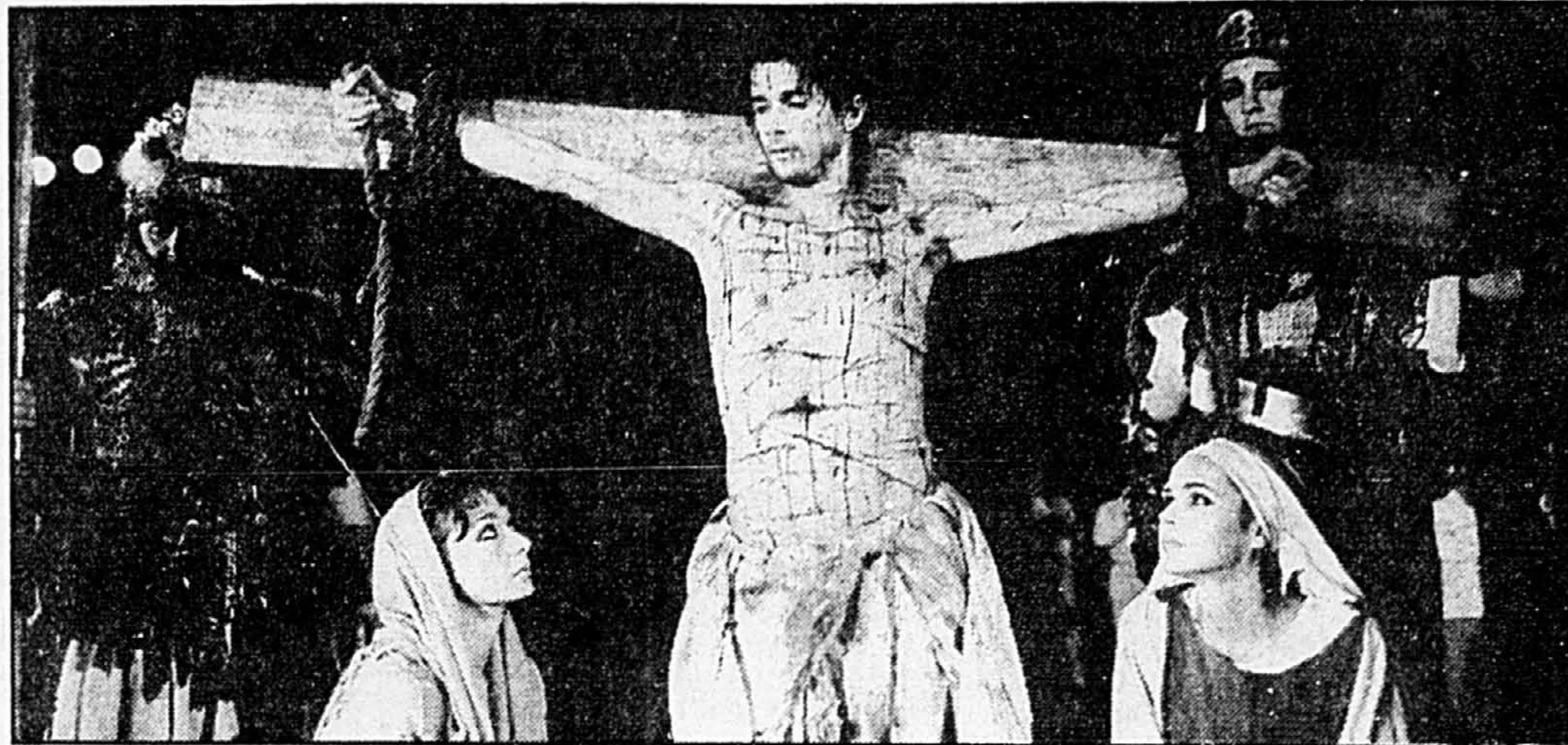
À mesure que le cours avance, on finit par dire aux élèves que le sens du récit des Mages est plus important que sa véracité historique. En plus clair, il n'y a jamais eu de visite des Mages.

Ouf! Les élèves restent bouche bée. Le timbre de la cloche va bientôt retentir. Il faut conclure rapidement: « Tout est donc à retenir depuis les Évangiles jusqu'à notre étable en plastique placée en dessous du sapin artificiel ».

« Mais, me direz-vous, que restait-il de la fête de Noël? ». L'essentiel: un Sauveur est né, il y a environ deux mille ans, quelque part en Palestine.

La vie publique

Nous ne savons presque rien de la jeunesse de Jésus — quelques lignes dans les Évangiles. Sa vie publique, qui s'étend sur plus de trois ans, est davantage détaillée même si plusieurs questions importantes restent en suspens: Quand a eu lieu la Cène et que s'est-il passé exactement? Judas a-t-il vraiment trahi Jésus?



La crucifixion dans Jésus de Montréal.

À l'époque, la situation politique et sociale ressemblait drôlement à la nôtre. Jésus enseigne dans une Palestine peuplée de croyances religieuses (au Québec, il y a actuellement près de 800 mouvements religieux). La venue du messie est attendue, comme ici on attend le ministre qui va nous sortir du trou. Ça peut être n'importe qui, pourvu qu'il soit fonctionnel. C'est le cas de Jésus qui a été prophète par son action avant de l'être par sa parole, qui a surgi à un moment privilégié de l'histoire humaine.

Au temps de Jésus, le miracle était un phénomène généralisé, une réalité répandue. Les gens croyaient à un agir immédiat de Dieu. Jésus n'a donc fait rien d'extraordinaire me direz-vous? Faux! Ses interventions miraculeuses sont différentes des autres guérisseurs et chasseurs de démons parce qu'elles sont toujours des actes de générosité, de miséricorde, et qu'il existe un rapport constant entre ses miracles et l'avènement du Règne de Dieu. Jésus pardonne les péchés — ce qui est réservé à Dieu seul — et agit pour soulager une misère humaine à laquelle il est confronté.

Toutefois, qui dit miracle ne dit pas forcément phénomène inexplicable. Presque tous les miracles s'expliquent de façon raisonnable et médicale, de simples guérissons aux trois résurrections (maladies psychosomatiques).

Le miracle est d'abord un genre littéraire, tout comme la poésie ou le conte de fée, qui veut déclencher une réaction chez le lecteur, qui doit se laisser interpeller par le message du texte plus que par le témoignage de l'événement historique. Jésus n'est pas le premier à avoir fait des multiplications de pains ou à avoir marché sur les eaux. D'autres l'ont fait avant lui dans des textes similaires (Élie, Élisée).

Jésus entre à Jérusalem avec triomphe. On lui dresse un tapis de rameaux, l'équivalent de nos pissenlits. C'est le printemps, la renaissance. Jésus sent que sa vie est en danger. Sa résurrection prendra un sens avec la saison et la Pâque juive qui va bientôt être célébrée.

La crucifixion

Les premiers chrétiens avaient honte des crucifiés et de la façon dont Jésus était mort. Cela peut se comparer à nous autres catholiques qui, il n'y a pas si longtemps, avions dédaigné des suicidés. Au temps du Christ, la crucifixion était donc une mort dégradante et un déshonneur.

Pendant les cinq premiers siècles, c'est le poisson qui a été le symbole des chrétiens. L'analogie entre la mort de Jésus et le récit de Jonas était beaucoup moins compromettante pour parler de résurrection. De plus, les lettres grecques du mot « poisson » forment l'anagramme de l'expression « Jésus-Christ, Fils du Dieu Sauveur ».

Il faut comprendre que la mort par crucifixion était une torture cruelle: jugement humiliant, flagellation, transport de la grosse poutre, clouage sur la croix, fracture des tibias. Une fois condamnée, la victime était attachée à un poteau et subissait le traitement du bourreau. Le fouet était doté de lanières de cuir sur lesquelles étaient placés des boulettes de

plomb et des petits os pointus. Cela avait l'avantage de mieux déchirer et couper les tissus sous-cutanés, et de faire pisser les veines comme des boyaux d'arrosage. La loi juive limitait le nombre de coups à 40. De façon concrète, il semble qu'il n'y avait pas de nombre limite pour le bourreau. Son travail consistait à remettre le condamné à moitié mort aux gardes. Si c'est Schwarzenegger, c'est 200 coups et si c'est Guilligan, c'est 4 coups. A moitié mort, pour qu'il puisse transporter seul sa poutre transversale jusqu'au au lieu du supplice.

La victime passait alors dans des ruelles étroites. Lors de fouilles du début du siècle, on a trouvé le Gabbatha, lieu où Jésus fut probablement jugé. Jusqu'au Golgotha, où il fut crucifié, cela donne environ 1 kilomètre à vol d'oiseau. Mettons que Jésus est tombé une couple de fois, et que trois est un chiffre symbolique.

Sur le Golgotha, ça devait puer fort et ça devait ressembler à un charnier. Si la pluie survenait, les victimes pouvaient demeurer plusieurs jours sur la croix, question de se rafraîchir, de s'abreuver et de nettoyer les besoins naturels qui se faisaient sur place. De temps en temps, on laissait le corps du crucifié se décomposer sur la croix. Les romains avaient le sens du spectacle. Comme le crucifié était peu élevé par rapport au sol, il semblerait que des chiens et des vautours se nourrissent à même les victimes.

Une fois la victime déshabillée, on lui plantait des clous dans les poignets et non dans le creux des mains parce qu'une fois sur le pieu la chair aurait pu se déchirer et le crucifié prendre une moyenne débarque. Ensuite, on hissait la victime sur le pieu vertical, et on lui plantait un clou de huit pouces dans les talons. Le crucifié avait le corps contorsionné, les bras étendus et les genoux adjacents, pliés presque à 45 degrés. Pour une image précise, regarder la crucifixion dans Jésus de Montréal ou dans La Dernière Tentation du Christ. Ça frole l'historicité.

L'ultime étape voulait hâter la mort. Elle consistait à fracturer les tibias du condamné avec un bon coup de gourdin. Cela empêchait la victime, qui était déjà dans une tétranisation générale et qui avait perdu beaucoup de sang, de se soulever pour respirer et ainsi provoquait l'asphyxie. Le cas Jésus suit presque toutes ces étapes, sauf la dernière.

Mais dans toute cette affaire, c'est le procès qui suscite le plus de controverses. En fait, il n'y a probablement jamais eu de procès tel qu'il est conçu traditionnellement: un sanhédrin hystérique qui accuse Jésus à tort et à travers, un Ponce Pilate songeur, inquiet de son verdict. On peut penser que Jésus a été jugé dans une quasi indifférence, comme un agitateur parmi d'autres de son époque, et crucifié devant une petite masse de gens. Jésus avait-il plus d'importance que d'autres prédicateurs qui sillonnaient cette Palestine mystique, en pleine agitation religieuse, alors que ni ses apôtres, ni ses fidèles ne s'attendaient à sa résurrection?

Jésus est mort par crucifixion un vendredi. La date la plus courante est le 7 avril 30. Jésus serait donc mort à l'âge de 36 ou 37 ans. Avec un certain recul, on constate qu'il

a été plus dangereux mort que vivant.

Résurrection

Les données historiques et l'étude des textes évangéliques demeurent insuffisantes pour trancher la véritable question: la tombe était-elle vraiment vide, c'est-à-dire, Jésus a-t-il vraiment ressuscité avec son corps ou sa résurrection est-elle un événement purement spirituel?

Près de vingt siècles nous séparent de sa mort. Les Évangiles ont été rédigés entre les années 70 et 100, soit plus de quarante ans après la mort du Christ. Ces textes ont été écrits, non par des apôtres, mais par différents scribes qui n'ont pas connu Jésus et qui se sont inspirés de traditions orales des communautés chrétiennes et de textes antérieurs dictés par certains apôtres. Cela ne veut pas dire que nous avons affaire à des faussetés! Au contraire, les scientifiques sont unanimes face à l'efficacité de la Tradition orale et la validité de la transmission du texte biblique à travers les âges.

Mais tout de même, les Évangiles ne sont pas des biographies de Jésus, ni des livres historiques. Ils comportent de la symbolique, des allégories, des digressions: ils rapportent non pas les paroles de Jésus ou l'événement, mais cherchent à transmettre un enseignement. Les Évangiles sont des témoignages de croyants du Jésus ressuscité, repensés à la lumière de la résurrection.

Dans quelles conditions se sont réalisées les apparitions de Jésus et quelle forme corporelle a-t-il pris, puisqu'il ne se faisait reconnaître que lorsqu'il le désirait et à ceux qu'il voulait? On est sans réponse. « Le prochain film sur la vie de Jésus vous présentera la tombe du Christ avec son squelette à l'intérieur! Qu'est-ce que cela va changer à votre foi? ». Certains élèves pensent que je vais trop loin dans mes dires, d'autres, que je blague. Mais je suis sérieux.

Je fais une pause. Malgré leur scepticisme, tous sont anxieux de connaître la fin. « Un certain Jésus a été mis à mort, Dieu l'a ressuscité pour le salut des hommes et nous en sommes témoins! » Voilà le kérygme, le message de la foi transmis par les chrétiens depuis 2000 ans.

Je fais maintenant place à la fiction: « Lazare, dit le Centurion chargé de vérifier le miracle de Jésus, états-tu vraiment mort lorsqu'il t'a ressuscité? ». « Je ne sais pas », répondit Lazare, encore assourdi. « Alors, ajouta le romain en lui enfonçant son glaive dans les boyaux du ventre, maintenant tu sais que tu es mort ».

Elle est là cette différence entre l'homme et le Christ, entre la mort et la vie éternelle. Lazare, une fois ramené à la vie, va remourir comme tout être humain. C'est différent pour le Christ!

Jésus est vivant parce qu'il est capable d'influencer le cours de l'histoire à la suite de gestes posés par les croyants qui, l'ayant installé dans leur cœur, leurs expériences, le font revivre, opérer et agir dans le monde.

Que l'on vous raconte une histoire jugée merveilleuse, comme il y a vingt ans, ou crédible, comme en 1992, n'y change rien. La fin demeure dans le domaine de la foi.



Yves Fortier

collaboration spéciale

La souveraineté n'est plus ce qu'elle était

Durant mon mandat à New-York, j'ai souvent dit au Premier Ministre Mulroney, à la blague, qu'il aurait dû me nommer plus tôt Ambassadeur auprès des Nations Unies si lui et ses collègues, les autres chefs d'États et de Gouvernements des pays membres de l'ONU, tenaient réellement à ce que la planète se transforme! En effet, lorsque j'ai été nommé à l'été 1988, l'avenir immédiat du globe semblait assez prévisible. Les deux superpuissances à l'époque, les États-Unis et l'Union Soviétique et leurs pays satellites de par le monde perpétuaient alors leur affrontement dans la logique de la guerre froide.

Or je dois être né sous une bonne étoile car, pratiquement dès mon arrivée à New York, les changements, voire même les bouleversements à l'échelle géopolitique, se sont succédés à un rythme étourdissant.

En l'espace d'une vie, le monde est passé d'une guerre mondiale à une guerre froide, puis à une nouvelle ère de coopération et de coexistence. La diplomatie multilatérale est de nouveau en vogue et l'autorité des Nations Unies n'a jamais été tant respectée. Dans un monde de plus en plus caractérisé par l'interdépendance, la recherche de solutions à des problèmes dont la portée ne connaît pas de frontières passe par la concertation mondiale. A New York, comme je l'ai évoqué dans ma première chronique, nous avons assisté à un regain d'énergie du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Ces transformations radicales de l'échiquier géopolitique ont entraîné dans leur sillage des changements importants au niveau de certains principes du multilatéralisme. Je pense, entre autres, à l'érosion graduelle du principe jusqu'ici absolu de la souveraineté des États. A cette enseigne, je n'aborderai pas aujourd'hui l'abdication volontaire de la souveraineté nationale telle celle dont nous sommes témoins de la part des pays membres de la Communauté européenne, mais seulement les entailles à la souveraineté d'un État qui sont imposées par des organisations internationales.

La charte de l'ONU est pourtant bien claire à cette enseigne. Elle stipule à l'article 2 qu'aucune de ses dispositions n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État. Pourtant dans trois dossiers ponctuels en 1991, le Conseil de Sécurité a accepté de traiter et de se saisir de situations relevant manifestement de la compétence interne d'un État membre.

D'abord, ce fut l'Irak. On se souvient qu'après sa défaite aux mains de la coalition qui tenait son mandat du Conseil de Sécurité, Saddam Hussein a braqué ses armes en direction de ses propres concitoyens. Éventuellement, le Conseil a jugé que cette violation massive par Saddam des droits des Irakiens kurdes à l'intérieur des frontières de l'Irak constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales et justifiait une intervention à la fois politique et humanitaire de la part de l'ONU. La résolution du Conseil de Sécurité décrétant la destruction par l'ONU des armements irakiens non conventionnels représente un autre accroc à la souveraineté traditionnelle d'un pays.

En septembre, en Haïti, il y eut un coup d'État et le président Aristide, démocratiquement élu par les Haïtiens quelques mois plus tôt, fut déposé à la pointe du fusil et contraint de s'exiler. En octobre, Aristide est venu à New York et s'est adressé à une réunion formelle du Conseil dont le président, au nom des États membres, a ultérieurement livré une déclaration d'appui à la démocratie en Haïti.

Enfin, il y a eu la situation en Yougoslavie l'automne dernier, alors que les forces abjectes du nationalisme contestaient des frontières internes de ce pays dans un bain de sang horrible. À la demande expresse du Canada dont l'initiative devait être suivie par d'autres pays, le Conseil de Sécurité s'est réuni et a voté un embargo interdisant la livraison d'armes destinées à ce pays. La Communauté européenne a aussi décidé d'un processus interventionniste pour imposer un cessez-le-feu à l'intérieur des frontières de l'État fédéral, avant sa fragmentation.

Ces trois précédents récents constituent clairement une dérogation au principe autrefois sacrosaint de la souveraineté quasi absolue d'un État et de la non-intervention de l'ONU à l'intérieur de ses frontières. Même si personne ne prône encore à New York le droit à l'intervention, avec plusieurs de mes anciens collègues, je suis d'avis que les fondements d'un nouvel ordre humanitaire ont été établis. Le droit international est en évolution. La souveraineté, qui procède du peuple, ne saurait ignorer les souffrances du peuple, à l'intérieur et au-delà des frontières nationales.

Je suis convaincu qu'un Idi Amin Dada ou un Pol Pot ne pourrait aujourd'hui se livrer devant les caméras de CNN à des violations massives des droits de son peuple sans que la communauté internationale n'intervienne pour le protéger. La souveraineté et la responsabilité internationale sont deux aspects d'une même réalité.

Ainsi que l'affirmait Javier Perez de Cuellar dans son dernier rapport annuel en septembre 1991, « l'idée suivant laquelle le principe de la non-ingérence dans ce qui relève au premier chef de la juridiction entière des États ne devrait pas permettre que soient impunément commises des violations massives et systématiques des droits de l'homme est de plus en plus largement partagée. » C'est là une des conséquences salutaires du nouvel ordre mondial.

À l'initiative de certains pays, dont le Canada, la volonté politique des États membres s'exprime désormais à l'ONU de façon plus résolue et plus imaginative. Le Conseil de Sécurité accepte de se mouiller les pieds là où, hier, il n'aurait jamais osé le faire. Durant les prochaines années, d'autres problèmes de contestation de frontières surgiront, surtout entre les nouvelles républiques de la défunte Union soviétique; d'autres ethnies seront sans doute agressées sur les ordres de quelque dictateur qui plaidera l'imperméabilité de ses frontières.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU sera encore mis à l'épreuve; il devra réagir pour éviter que ces problèmes ne s'aggravent et ne s'intensifient. Les jalons établis ces derniers mois nous permettent d'espérer que la communauté internationale saura relever ces défis.

(Me Yves Fortier a été ambassadeur du Canada à l'ONU d'août 1988 à janvier 1992. Il est aujourd'hui président et associé principal du cabinet juridique Ogilvy Renault, de Montréal.)



Javier Perez de Cuellar

Ne pas oublier les pays les plus démunis

ÉRIC TARDIF

M. Jean Charest,

À l'approche du Sommet des Nations unies sur l'environnement et le développement, je tiens à vous manifester certaines préoccupations quant aux questions qui y seront abordées. On y parlera sans doute de l'effet de serre, de l'importance de maintenir la biodiversité de la planète, etc. J'ai peur que soient oubliées les

questions qui touchent les pays les plus démunis.

Ainsi, la surpopulation est un élément qui touche directement l'environnement. Les habitants des pays du tiers-monde ont généralement beaucoup d'enfants pour s'assurer que quelques-uns d'entre eux survivront et pourront s'occuper d'eux dans leurs vieux jours. Il faut alors nourrir plus de bouches et la dégradation des sols se fait plus rapidement. La déforestation est aussi accélérée et ainsi s'établit un cercle vicieux.

Dans le but de mettre un frein à ce processus, la déclaration finale du Sommet mondial pour les enfants énonçait trois principes qui, il me semble, doivent faire partie de la solution de ce problème:

1. Diminuer la mortalité infantile;
2. Augmenter le taux d'alphabétisation chez les femmes, en particulier chez les mères, car il est prouvé que les femmes plus scolarisées ont tendance à avoir moins d'enfants;
3. Faire en sorte que les femmes aient un meilleur accès aux moyens d'espacement des naissances.

Comme le Canada s'est montré un leader en coprésident le Sommet mondial pour les enfants, il me semble juste que la délégation canadienne au sommet de Rio reïtère ces principes. Ceux-ci assureront un développement durable basé sur la sauvegarde de l'environnement.

Dans l'Est, le Reform Party mise sur le Nouveau-Brunswick

Presse Canadienne
FREDERICTON

Les dirigeants du Reform Party espèrent que le Nouveau-Brunswick leur servira de porte d'entrée dans les provinces atlantiques.

Ils souhaitent être prêts pour une éventuelle campagne électorale à l'automne et structurent leur organisation, un peu partout dans la région, à cette fin.

Le Reform Party estime que le Nou-

veau-Brunswick constitue un terrain particulièrement fertile pour s'implanter parce que les électeurs y ont déjà signifié leur désir de rupture avec les grands partis.

La Confederation of Regions Party a remporté huit sièges dans cette province lors des élections provinciales tenues en septembre, profitant d'un courant de désaffection à l'égard des partis traditionnels et des politiques qu'ils mettent de l'avant.

Howard MacKinnon, organisateur du Reform Party dans les provinces de l'Atlantique, affirme que la colère et la frus-

tration des électeurs sont toujours palpables.

«Le Reform Party constitue une alternative constructive aux trois grands partis», soutient M. MacKinnon, un étudiant en troisième année de droit à l'université Dalhousie.

Depuis que le Reform Party, une formation politique née dans l'Ouest, a décidé de s'implanter dans l'est du pays, le nombre de ses membres y est passé de 300 à 1600. Des associations de comté ont été mises sur pied dans 32 circonscriptions fédérales de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Des

associations provisoires ont aussi vu le jour dans 17 autres comtés.

M. MacKinnon affirme que c'est au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse que les perspectives de recruter et de faire élire des candidats s'annoncent les meilleures pour le parti. Les choses risquent d'être un peu plus ardues à l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

«Nous croyons être en mesure de présenter un candidat dans chacune des dix circonscriptions du Nouveau-Brunswick et nous espérons faire élire au moins quelques-uns au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse», déclare-t-il.

Don Desserud, un professeur de scien-

ces politiques au campus Saint-Jean de l'Université du Nouveau-Brunswick, convient que l'avenir semble assez reluisant pour le Reform Party dans l'Est.

«Je crois qu'ils auront de très bons résultats, affirme M. Desserud. Je doute cependant que cela se traduise par l'obtention de sièges au parlement. Mais je ne crois pas, de toute façon, qu'ils s'attendent à remporter une victoire de ce type.

«Ils cherchent plutôt à se constituer une solide base de sympathisants et à démontrer qu'ils représentent une force avec laquelle il faut compter. Je ne crois pas qu'ils aient trop de difficultés à y parvenir.»

Manning recommande à Bourassa d'écouter plus que de parler, lors de sa visite dans l'Ouest

Presse Canadienne
CALGARY

Le chef du Reform Party, M. Preston Manning, serait disposé à rencontrer le premier ministre Robert Bourassa si celui-ci en manifestait le désir au cours de la tournée qu'il effectuera dans l'Ouest canadien, le mois prochain.

«Je suis prêt, s'il est intéressé à nous parler, a-t-il déclaré en conférence de presse, hier, mais il n'y a aucune indication à ce sujet jusqu'à maintenant.»

M. Manning a recommandé à M. Bourassa d'écouter plus que de parler au cours de sa visite.

«Je crois, a-t-il dit, qu'il surgit un nouveau fédéralisme à l'extérieur du Québec. Les politiciens et les gens du Québec n'en entendent jamais parler par les politiciens traditionnels



Preston Manning

M. Manning a critiqué, d'un autre côté, le voyage en Floride qu'ont fait récemment 25 députés fédéraux, aux frais des contribuables. Plusieurs députés étaient accompagnés de leur femme. Les chambres ont coûté jusqu'à 400\$ par jour.

Le président du groupe des députés était Mme Bobbie Sparrow, la conservatrice de Calgary-Sud-Ouest que M. Manning espère déloger lors des prochaines élections fédérales.

Si de tels voyages sont nécessaires, a-t-il déclaré, ils devraient se faire de façon modeste. «Je pense sincèrement que c'est l'une de nos forces à l'étranger. Nous ne sommes pas perçus comme ayant un style voyant comme celui des Américains. Nous pouvons être modestes et marquer quand même des points.»

et les médias de langue française. Je crois qu'il est plus important pour M. Bourassa d'écouter ce qui est dit plutôt que de parler.»

La Commission sur les peuples autochtones commence ses audiences chez les détenus

Presse Canadienne
WINNIPEG

La Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones a décidé de rencontrer pour ses premières audiences, demain à Winnipeg, les élèves d'une école alternative pour jeunes autochtones et les détenus autochtones du pénitencier Stony Mountain.

Grâce à un fonds de huit millions établi par le gouvernement fédéral, la commission pourra visiter une centaine de communautés dans plusieurs régions du pays.

Son intérêt portera autant sur les questions d'autodétermination et de réclamations territoriales que sur l'éducation et la justice.

Les deux coprésidents sont MM. Georges Erasmus, ancien chef national de l'Assemblée des premières nations, et René Dus-

sault, juge de la Cour d'appel du Québec.

Les autres membres de la commission sont Mme Bertha Wilson, ex-juge de la Cour suprême du Canada; Mme Viola Robinson, ancienne présidente du Conseil des autochtones du Canada; Mme Mary Sillett, fondatrice de l'Association nationale des femmes inuit; M. Allan Blakeney, ancien premier ministre de la Saskatchewan; et M. Paul Chartrand, professeur à l'Université du Manitoba.

Elijah Harper

C'est le premier ministre Brian Mulroney qui a proposé la formation de cette commission d'enquête, au moment où le député autochtone Elijah Harper recourait à des tactiques d'obstruction, à l'Assemblée législative du Manitoba, pour bloquer l'adoption de l'accord du lac Meech.

Plusieurs se demandent maintenant si la commission servira réellement à quelque chose, puisque son rapport ne sera pas rédigé avant 1994, bien après que des propositions constitutionnelles auront été faites au Québec.

Avant même, d'ailleurs, de tenir ses premières audiences, la commission a provoqué une controverse en s'immisçant dans le débat constitutionnel. Certains groupes autochtones, dont le Conseil national des Métis, ont critiqué les coprésidents Erasmus et Dussault pour avoir publié un document sur l'autodétermination.

M. Erasmus a répondu que le mandat de la commission comprend des propositions constitutionnelles et M. Dussault a signalé que la commission se devait de jouer un rôle dans le débat, au cas où les négociations aboutiraient à une impasse.

SOUDAIN, ENTRE 5 500 ET 6 000 TR/MN, LES CULBUTEURS S'ABAISSENT, LES SOUPAPES S'OUVRENT ET VOS CHEVEUX SE DRESSENT.

Le tachymètre passe au rouge à 8 000 tr/mn.

Si rapidement, que vous voilà déjà en cinquième, toujours sous l'effet indescriptible du passage des autres vitesses.

Voilà le genre de sensation qui vous attend au volant de la toute nouvelle Acura Integra GS-R. Une sensation due principalement au VTEC (réglage variable de distribution à commande électronique). Ce système révolutionnaire fut incorporé pour la première fois à la spectaculaire NSX. Mais il avait été d'abord mis au point pour la course Formule 1.

Voici ce que cette technologie peut accomplir pour une voiture équipée d'un moteur tout aluminium à 4 cylindres en ligne et 16 soupapes: plus de 100 lb/pi (13,8 kg/m) de couple à votre disposition dès 2 500 tr/mn.

Avec le VTEC, la vraie nature de la GS-R se révèle dans sa capacité de faire grimper les tours-minute. Elle peut soutirer 160 chevaux tout-puissants d'un moteur de 1,7 litres. Vous n'avez donc plus besoin de sacrifier le couple à bas régime pour la puissance à haut régime.

Ce tour de force fut réussi en diminuant la course du piston, en agrandissant les soupapes d'admission, en développant une boîte à rapports courts et en allégeant le volant du moteur.

De plus, chaque piston léger est muni de son propre circuit de refroidissement à jet d'huile. Une autre merveille issue de la Formule 1.

De tout cela, voici ce que dit le magazine Autoweek:

«...d'une fougue incroyable... imaginez-vous si elle avait des pneus de course!»

Faites-en l'expérience en vous rendant chez votre concessionnaire

Acura. Et n'oubliez pas votre peigne.

Pour tout savoir et la garantie Acura de 5 ans/100 000 km (selon la première éventualité), composez le 1 800 263-2828.



L'INTEGRA GS-R 1992
ACURA
LES VOITURES CONSTRUITES DE MAIN DE MAÎTRE

P.D.S.C. pour la gamme Integra commençant à 15 495 \$ pour un coupé Integra RS 1992 avec boîte manuelle à 5 vitesses. P.D.S.C. à partir de 22 195 \$ pour une Integra GS-R 1992. Le prix ne comprend pas les frais d'immatriculation et de transport, ni les taxes applicables. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Votre vie tient à votre ceinture.

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean Talon O., Montréal Tél.: 340-1344
LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain, Anjou Tél.: 354-8811

ACURA PLUS
255, boul. Seigneurie, Blainville Tél.: 435-4455
ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau, Greenfield Park Tél.: 443-6555

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute 440, O., Laval Tél.: 745-1234
ACURA PRÉSIDENT
4648, boul. St. Jean, Dollard-des-Ormeaux Tél.: 696-2991

La GRC: les médias divisés

Presse Canadienne

Le dévoilement récent de documents confirmant l'exécution d'opérations illégales (vol de la liste de membres du Parti québécois, écoute électronique, incendie d'une ferme, etc.) par la GRC au Québec, à la fin des années 60 et au début des années 70, a fait couler beaucoup d'encre.

Mais était-il bien nécessaire, 20 ans plus tard, de revenir avec autant d'insistance sur ces événements, alors que la plupart des observateurs notent que ces documents n'ont apporté que peu d'informations nouvelles?

Jean-François Lisée, rédacteur en chef du magazine québécois L'actualité, affirme que les journalistes ont tout simplement fait leur travail en rendant publics ces documents. Mais l'auteur de «Dans l'oeil de l'Aigle», un livre sur les perceptions qu'ont les Américains de l'indépendance du Québec, croit que cette question est vue différemment au Québec et au Canada anglais.

Dans les autres provinces, plusieurs ont perçu le mouvement indépendantiste comme une menace pour la vie de la nation, dit-il. Pour eux, il était donc raisonnable que les autorités du pays surveillent de près ce mouvement.

Mais pour nombre de Québécois, de même que pour certains Canadiens-Anglais, l'espionnage d'un parti politique démocratique comme le PQ était inacceptable. Plusieurs Québécois ont d'ailleurs souffert de ces événements. C'est pourquoi il faut prévoir que les efforts déployés pour mettre en place toutes les pièces du casse-tête se poursuivent encore dans l'avenir.

«S'il était question des mouvements féministe, syndical ou pro-choix, je suis sûr que le Canada anglais se sentirait beaucoup plus concerné», souligne le rédacteur en chef de L'actualité.

William Johnson, chroniqueur au quotidien montréalais The Gazette, affirme pour sa part que certains médias québécois devraient maintenant s'excuser, les conclusions du rapport Macdonald montrant clairement que le cabinet Trudeau n'a jamais ordonné à la GRC de s'introduire illégalement dans les bureaux du Parti québécois afin de dérober la liste de ses membres.

Plusieurs reportages, sur la base de preuves fort minces, ont diffamé et ridiculisé Pierre Trudeau ainsi que certains ministres du cabinet libéral de l'époque, a récemment écrit M. Johnson. Selon lui, les salles de nouvelles devraient enquêter pour savoir ce qui a pu arriver et pour faire en sorte qu'un «tel mépris de la justice ne se reproduise plus».

Pierre Cloutier, un avocat montréalais qui avait mis sur pied, à l'époque, un centre de documentation sur les relations entre le pouvoir politique et la police, croit quant à lui que les chapitres du rapport Macdonald rendus publics récemment ne font pas toute la lumière sur ce dossier.

Pourquoi, s'interroge-t-il, la Commission Macdonald n'a-t-elle jamais demandé les minutes d'une rencontre tenue en décembre 1969, au cours de laquelle des officiers de la GRC ont dit avoir reçu, du gouvernement fédéral, la permission de poser certains gestes illégaux?

«Où sont les minutes de cette rencontre?», a-t-il insisté.

Aux référendums, les Québécois votent « contre »

ROBERT LEFEBVRE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Au fil des quatre référendums auxquels ils ont participé depuis 1898, les Québécois ont développé l'habitude de se prononcer contre.

Les deux référendums pancanadiens qui ont été tenus, le premier en 1898 sur la prohibition et le second, en 1942, sur la conscription, ont entraîné un vote négatif des Québécois et témoignent de la difficile cohabitation des deux communautés.

Par ailleurs, au référendum décrété par le gouvernement de Lomer Gouin, en 1919, les Québécois se sont prononcés contre la prohibition puis, en 1980, ils ont refusé de donner au gouvernement de René Lévesque le mandat de négocier la souveraineté-association.

Le premier plébiscite s'est tenu dans l'ensemble du pays, le 29 septembre 1898. Avec un taux de participation d'à peine 44 p. cent, on peut affirmer que cette consultation sur la prohibition de l'alcool n'a guère suscité l'intérêt de la population.

Cette bataille référendaire a opposé les comités prohibitionnistes, pour la plupart anglophones, aux hôteliers et distributeurs.

Seul, le Québec a voté majoritairement contre la prohibition (122 614 voix contre 28 582) alors que, pour l'ensemble du pays, 51,3 p. cent des votants se sont prononcés en faveur.

Face à cette victoire mitigée, le premier ministre Wilfrid Laurier ne s'est pas senti lié par les résultats et il n'a pas donné suite à cette consultation populaire.

Le plébiscite de 1942 sur la conscription est sûrement, quant à lui, un événement marquant dans l'histoire référendaire canadienne. Il fut en effet un exutoire où se sont déchainées les passions et matérialisées deux visions traditionnellement opposées au Canada.

Le 27 avril 1942, dans une proportion de 64,2 p. cent contre 35,8 p. cent, les Canadiens acceptaient de libérer le gouvernement de Mackenzie King de l'engagement qu'il avait pris deux ans plus tôt de ne pas recourir à la conscription.

Toutes les provinces, à l'exception du Québec, ont voté affirmativement. Les résultats au Québec ont été inversement proportionnels aux moyens dont a disposé le clan du Non. Dans certaines régions du Québec, on a enregistré

des résultats on ne peut plus significatifs. Dans la Beauce, on a voté non à 97 p. cent, dans Kamouraska, à 96 p. cent, dans Nicolet-Yamaska, à 94 p. cent.

La propagande des conscriptionnistes a été sans commune mesure avec celle de ceux qui s'opposaient à l'enrôlement obligatoire. L'option du Oui, structurée autour des partis politiques fédéraux, a mobilisé la fonction publique, le gouvernement, la presse et la radio.

Toutefois, ce n'est qu'en 1944 que la conscription a été appliquée.

De ce plébiscite, on retiendra

notamment qu'il a largement divisé la population canadienne.

Au Québec

Au Québec, le premier référendum s'est tenu le 10 avril 1919, dans le contexte de l'après-guerre et dans une période de prohibition.

De tempérament moins puritain que les anglophones, les francophones étaient largement réfractaires à la prohibition et ils s'y sont opposés dans une forte proportion de 178 112 voix contre 48 433. La question qui leur a été posée commandait cependant un oui. « Êtes-vous d'opinion que

la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise? »

Les anti-prohibitionnistes ont donc remporté une victoire non équivoque en dépit de l'opposition de sept circonscriptions, particulièrement anglophones: Pontiac, Compton, Dorchester, Huntingdon, Brome, Stanstead et Richmond.

Finalement, à l'occasion du référendum de 1980, les Québécois se sont opposés par 60 p. cent des voix contre 40 à donner au gouvernement de René Lévesque le mandat de négocier la souveraineté-association.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

41310566

Si non, composez à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes de CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 La Groupe Vidéotron Inc. « Tous droits réservés »

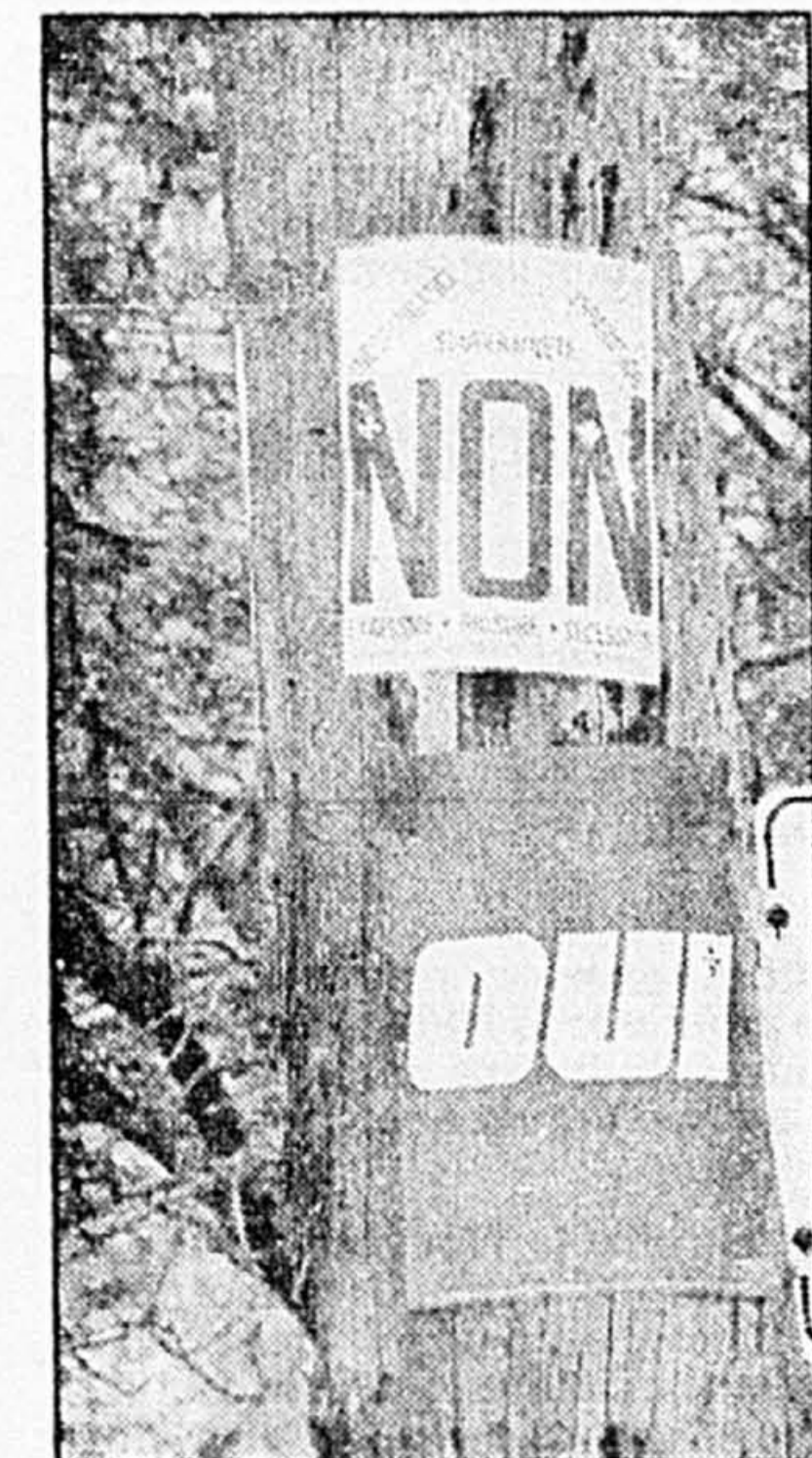


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

Au Québec, le « non » l'emporte généralement sur le « oui ».

Le patronat appuie l'idée de tenir d'abord un référendum sur les offres d'Ottawa

d'après PC

■ Le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, appuie l'intention du premier ministre Robert Bourassa de tenir d'abord et avant tout un référendum sur les offres constitutionnelles à venir du gouvernement fédéral plutôt que sur la souveraineté.

M. Dufour réagissait ainsi, par le biais d'un communiqué de presse émis hier, aux informations publiées, samedi, par le quotidien français *Le Monde* auquel M. Bourassa a accordé récemment une entrevue.

Selon le président du CPO, la commission Bélanger-Campeau, dont il était membre, « a laissé sur la table les deux options qui s'offrent aux Québécois, soit le fédéralisme renouvelé ou la souveraineté ».

« Il est donc normal, soutient M. Dufour dans son communiqué, que les Québécois examinent d'abord les offres fédérales avant d'envisager la souveraineté. Sinon, l'exercice demandé au Canada anglais n'aurait été que de la supercherie. »

À l'instar de M. Bourassa, M. Dufour s'est dit par ailleurs confiant que les offres fédérales à venir « seront acceptables pour les Québécois ».

Cet été
la vie est facile
dans un complet léger
à un prix confortable
chez
A. Gold & Sons

**Économisez
198 \$**

**Nos élégants
COMPLETS EN
LAINE FRAÎCHE**
taillés dans des magnifiques
tissus italiens
à un
prix léger

**Ord. 595 \$
Seulement
397 \$**

Modèles droits ou croisés
Courts, réguliers et longs

LA TOUTE NOUVELLE SILHOUETTE POUR LA SAISON
LES PLUS NOUVEAUX TISSUS ET COLORIS
Bleu marine • Noir • Ardoise
Olive • Beige • Sable
Bleu pétrole
Pieds-de-poule • Carrelés • Unis

Comme toujours:
« Nous ne signons que des vêtements
qui vous vont à la perfection. » ©

CREAZIONI ITALIANE DI PRESTIGIO

Épargnez
40 \$

miu miu
CHAUSSURES HABILLÉES
ITALIENNES

Ord.
165 \$ Maintenant 125 \$

Fameux entrepôt de la mode: 2050-2056, Bleury, entre Sherbrooke et de Maisonneuve
MAIL CHAMPLAIN BROSSARD • CENTRE ROCKLAND • LA PLACE VERTU • LES PROMENADES ST-BRUNO
FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • 960, STE-CATHERINE O. • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners. A. Gold & Sons

Le NPD subit les contrecoups de «l'effet Bob Rae» et du débat constitutionnel

Presse Canadienne
OTTAWA

Les néo-démocrates, qui se sont longtemps et souvent targués d'avoir fait une belle lutte malgré la défaite inévitable, ont toutes les raisons d'être optimistes aujourd'hui en envisageant d'aborder la prochaine campagne électorale fédérale.

Ils n'ont aucune dette et sont confiants de recueillir rapidement les fonds nécessaires à la prochaine ruée sur les électeurs.

Les électeurs engagés accordent à leur leader, Audrey McLaughlin, une cote de popularité supérieure à celle du premier ministre conservateur Brian Mulroney et du chef libéral Jean Chrétien.

Le caucus fédéral et le parti sont fortement unis derrière Mme McLaughlin, ayant réussi à surmonter les blessures infligées durant la course à la direction de 1989, les élections fédérales de 1988 et le débat sur l'accord du lac Meech.

Par ailleurs, des néo-démocrates sont de retour au pouvoir en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, tandis que l'ex-député torontois Bob Rae est devenu le premier néo-démocrate à siéger comme premier ministre de l'Ontario.

Si les choses vont si bon train, pourquoi le NPD traîne-t-il si misérablement en deuxième place, derrière les libéraux de Chrétien?

Le dernier sondage réalisé par la firme Angus Reid, publié la se-

maine dernière, permet de croire que les libéraux ont amélioré leur score en première place dans la faveur des électeurs. Par ailleurs, depuis un an, le NPD a glissé de 35 à 22 pour cent dans la faveur des électeurs.

«Ils ont abandonné la classe moyenne et sont en perte de vitesse», affirme John Wright, vice-président de la firme Angus Reid à Toronto. «Audrey McLaughlin n'a probablement pas réussi à comprendre la classe moyenne canadienne.»

Le facteur ontarien

Une partie de la perte de popularité du NPD depuis un an repose sur le facteur ontarien, où Bob Rae a vainement tenté de sortir l'économie provinciale de la récession et qui, depuis lors, se dé-

bat pour réduire le déficit budgétaire de Toronto. Son gouvernement a aussi plongé à plusieurs reprises dans les scandales, même si dans sa campagne précédant son élection il a promis un gouvernement propre, propre, propre.

«Audrey McLaughlin doit aujourd'hui vivre avec la réalité. Elle subit l'effet Bob Rae», soutient M. Wright.

«C'est terriblement frustrant», de souligner pour sa part la présidente du parti, Nancy Riche, qui interprète ainsi les commentaires faits sous le couvert de l'anonymat par maints membres du NPD, qui se demandent pourquoi le parti n'a pas réussi à capitaliser sur les chances qui lui ont été offertes.

Jusqu'à maintenant, personne n'a personnellement blâmé Mme McLaughlin.

Certains ne se gênent pas, toutefois, pour taper à bras raccourcis sur son entourage, ceux qu'on appelle «les Boys»: son chef de cabinet, Les Campbell, et le directeur des communications, Michael Balagus, beau-frère de Campbell.

Les critiques leur reprochent d'avoir peu d'expérience dans le domaine de la politique fédérale et les accusent de ne pas prêter l'oreille à ceux qui s'y connaissent.

Dick Proctor, directeur exécutif du parti, est le seul de la haute hiérarchie néo-démocrate à posséder de l'expérience au niveau national.

Les initiés affirment toutefois que les Boys tentent de limiter le rôle que pourrait jouer Proctor dans la campagne et centralisent de plus en plus le pouvoir au sein du bureau de Mme McLaughlin.

Menace du Reform Party

Ce qui irrite avant tout les néo-démocrates, c'est de constater que Preston Manning et son Reform Party sont aujourd'hui perçus comme la voix des protestataires, rôle autrefois dévolu au seul NPD. Lorsque Manning parle des «trois vieux partis», les néo-démocrates ne peuvent que fulminer.

«Nous estimons ne pas appartenir à ce club», d'affirme Proctor. «Nous devons continuer à travailler pour convaincre la population que nous ne sommes pas une formation politique appartenant à l'establishment.»

Tous les responsables admettent toutefois qu'il est de plus en plus difficile de convaincre les électeurs que les néo-démocrates sont le véhicule par lequel peuvent s'exprimer les protestataires et les laissés-pour-compte alors que, provincialement, ils dirigent la moitié du pays.

Même si le Reform Party fait belle figure dans l'Ouest, le NPD ne croit pas qu'il représente une menace, bien au contraire: en enlevant de nombreux votes aux conservateurs et certains autres aux libéraux, il pourrait contribuer à faire élire un plus grand nombre de députés néo-démocrates.

C'est là une théorie qui rejoint certaines conceptions de Lawrence LeDuc, professeur de sciences politiques de l'Université de Toronto, spécialiste du comportement de l'électorat.

Le débat constitutionnel et le rôle joué par le NPD dans ce même débat, ont contribué à faire croire à la population que ce parti s'aligne de plus en plus sur la politique des «vieux partis».

Le débat sur l'accord du lac Meech a aussi profondément divisé le NPD que le Parti libéral. Ed Broadbent a adopté l'entente très rapidement, sans consulter le parti, souligne Mme Riche.

Or, plusieurs néo-démocrates de l'Ouest du pays ont rapidement dénoncé l'accord, affirmant que les provinces cédaient ainsi pieds et mains liés face au Québec. Mme McLaughlin a pour sa part voté contre l'entente, sous prétexte qu'elle faisait mauvaise part aux territoires.

Longue route à parcourir

Mme Riche prétend que la bataille de Meech est aujourd'hui oubliée. Pourtant, personne au sein du parti ne prétend que le nouveau débat constitutionnel sera plus facile.

Ce nouveau débat place le NPD dans une situation inextricable.

Le parti peut accorder son appui à une nouvelle offre au Québec ou adopter la politique de ses traditionnels partisans de l'Ouest et se tenir à l'écart.

Si les néo-démocrates appuient une nouvelle entente, ils donneront raison à ceux qui affirment que le parti s'est joint à l'élite traditionnelle qu'on a tant haïe, surtout à l'ouest de la frontière Manitoba-Ontario.

La querelle s'est faite encore plus vive il y a quelques semaines lors de la publication du rapport du comité Beaudoin-Dobbie.

Mme McLaughlin, après de nombreuses rencontres interminables avec les membres du NPD, a finalement cédé au compromis et signé le rapport «dans l'intérêt du parti», malgré les objections de certains députés.

Le débat constitutionnel frustré également les ambitions néo-démocrates au Québec du fait que beaucoup de sociaux-démocrates de cette province appuient le Bloc québécois et les nationalistes.

Le NPD ne peut qu'espérer que le premier ministre Mulroney diffère autant que faire se peut la tenue des prochaines élections — pour des raisons politiques propres aux conservateurs également — jusqu'à ce que le problème constitutionnel soit résolu et que l'économie s'améliore.

Croyez-le ou non, mais les problèmes économiques du pays ne sont d'aucun apport bénéfique au NPD. Par ailleurs, la croissance économique pourrait faire mieux paraître Bob Rae et les deux autres premiers ministres néo-démocrates du pays, ce qui ne pourrait que projeter une meilleure image de Mme McLaughlin.

Aux Communes, le NPD compte actuellement 44 députés, contre 158 conservateurs, 81 libéraux, 9 Bloc québécois, un Reform et deux indépendants.

Des finances saines

Presse Canadienne
OTTAWA

Les temps sont durs pour tout le monde et le NPD, à l'instar des autres individus et organismes, n'a pas d'argent à jeter par les fenêtres.

Cela dit, le Nouveau Parti démocratique a quand même remboursé, à la fin de l'an dernier, sa dette accumulée lors de la campagne électorale de 1988 et qui s'établissait à 1,8 million de dollars, en plus d'acheter un édifice à bureaux, à Ottawa, pour y établir son quartier général, contractant ainsi une hypothèque.

En 1990, le NPD, au niveau provincial autant que fédéral, a recueilli des fonds totalisant 15,4 millions, tout en dépensant 14,3 millions.

Les données comptables ne sont pas encore prêtes pour l'année 1991, mais le secrétaire fédéral du parti, Dick Proctor, prévoit que les chiffres de l'an dernier seront semblables à ceux de 1990.

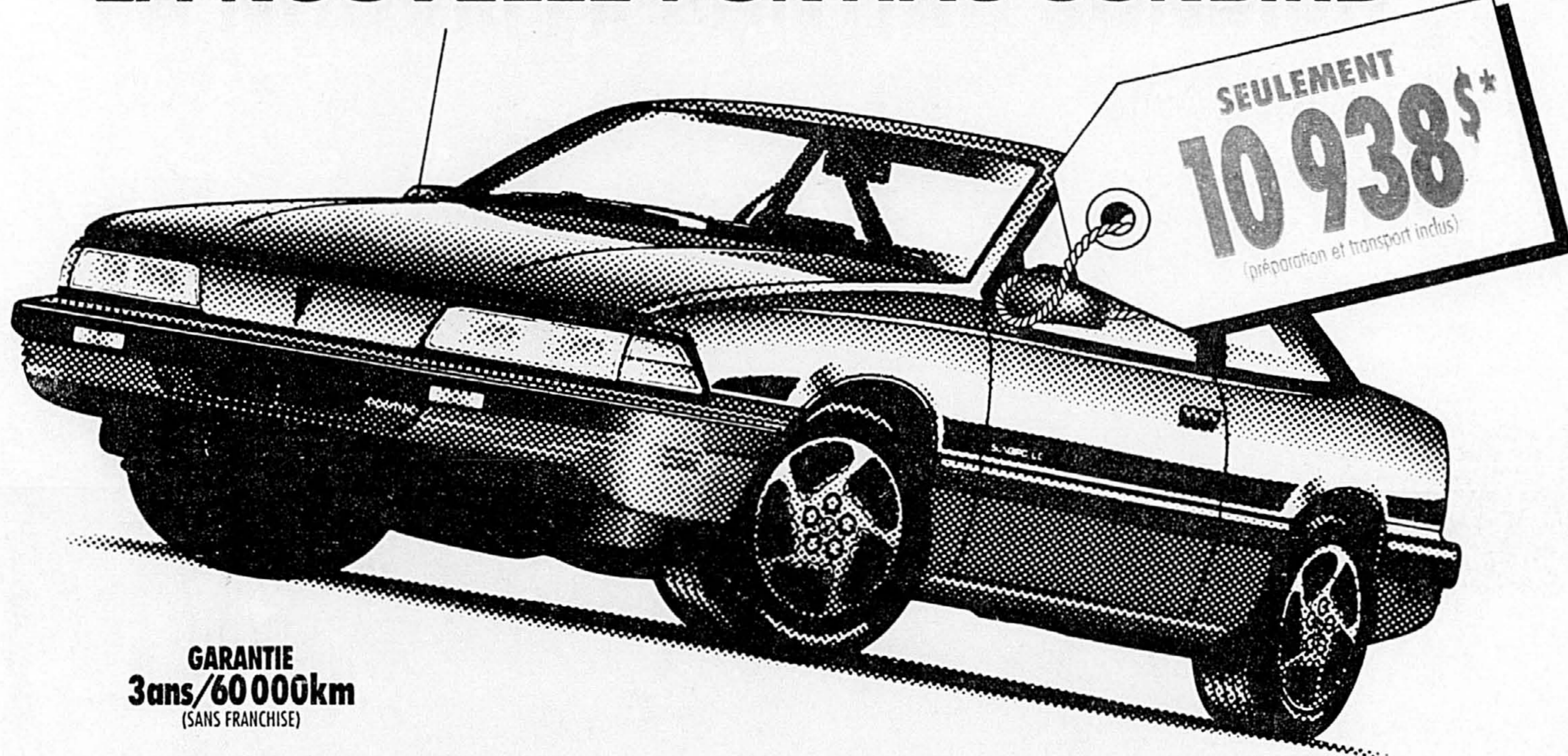
Le NPD est souvent accusé d'être financé par les syndicats. Or, les contributions des syndicats n'ont représenté que 1,2 million dans la caisse du parti, en 1990, ce qui ne représentait que 7,6 pour cent des sommes recueillies.

Plus de 116 000 Canadiens ont par ailleurs contribué plus de six millions.

Les sections provinciales du parti ont pour leur part recueilli 6,4 millions. Contrairement aux autres partis fédéraux, le NPD n'a pas d'organisations séparées au niveau provincial.

Malgré les relations parfois froides du parti avec le monde des affaires, il a recueilli plus de 140 000 \$ en 1990 dans ce secteur.

LA NOUVELLE PONTIAC SUNBIRD



JUSQU'AU 1^{er} MAI,
PARLONS SÉCURITÉ
ET PERFORMANCE...

NOUVEAU FREINS ANTIBLOCCAGE (ABS)
NOUVEAU MOTEUR 2L, 111 CHEVAUX
NOUVEAU VERROUILLAGE AUTOMATIQUE DES PORTES
BOÎTE MANUELLE 5 VITESSES

...AVEC FRANCHISE

Si vous achetez et prenez livraison d'une Pontiac Sunbird 1992 neuve parmi celles en inventaire d'ici le 1^{er} mai, le concessionnaire paye la franchise d'assurance de 250 \$**, en cas d'accident, tant que vous demeurez propriétaire du véhicule.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

PONTIAC · BUICK · CAMION GMC

* En équipement de série sur les modèles 1992. ** Taxes en sus. Rabais du manufacturier inclus. ** Ou jusqu'à un maximum de 250 \$ si la franchise est d'un montant supérieur. Les dommages collision par accident sur le véhicule doivent être d'au moins 500 \$ et les réparations doivent être effectuées chez le concessionnaire vendeur. Seuls les particuliers sont admissibles. L'offre est applicable exclusivement au contrat d'achat signé à compter du 13 avril. Tous les détails auprès des concessionnaires participants.





Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

<p>BGT.27025.F le mardi 5 mai 1992</p> <p>21 REMORQUES POUR TRANSPORT DE MATÉRIEL</p> <p>Admissibilité : Place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 80 000 \$</p> <p>(Soumission partielle acceptable)</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>DNO.27404.A le mardi 5 mai 1992</p> <p>Région Saint-Laurent</p> <p>CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS PROJET : "DOMAINE SAINT-SULPICE" PHASE II</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 40 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>MRD.24704.A le mardi 5 mai 1992</p> <p>Région Manicouagan</p> <p>SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AÉRIENS</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 20 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>
<p>FCP.27655.A le mardi 12 mai 1992</p> <p>Poste Sainte-Croix Comté de Lotbinière</p> <p>FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT DE COMMANDE PRÉFABRIQUÉ, INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 40 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>FCP.27656.A le mardi 12 mai 1992</p> <p>Centre Weymontachie Comté Laviolette</p> <p>REMPACEMENT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE DE 600 kW, INSTALLATION DE DEUX ROULOTTES ET TRAVAUX DE RÉNOVATION, VENTILATION ET PROTECTION-INCENDIE</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 50 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>GDN.10102.A le mardi 12 mai 1992</p> <p>Région Laurentides</p> <p>SERVICES D'ABATTAGE D'ARBRES</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 40 000 \$</p> <p>(Soumission partielle acceptable)</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant :

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie, ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements : (514) 858-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

Les relations entre la Chine et le Canada demeurent tendues, dit Wilson à Pékin

Presse Canadienne
PÉKIN

■ Le commerce entre le Canada et la Chine prendra de l'ampleur mais les relations entre les deux pays demeurent tendues du fait du traitement réservé aux droits de la personne en Chine.

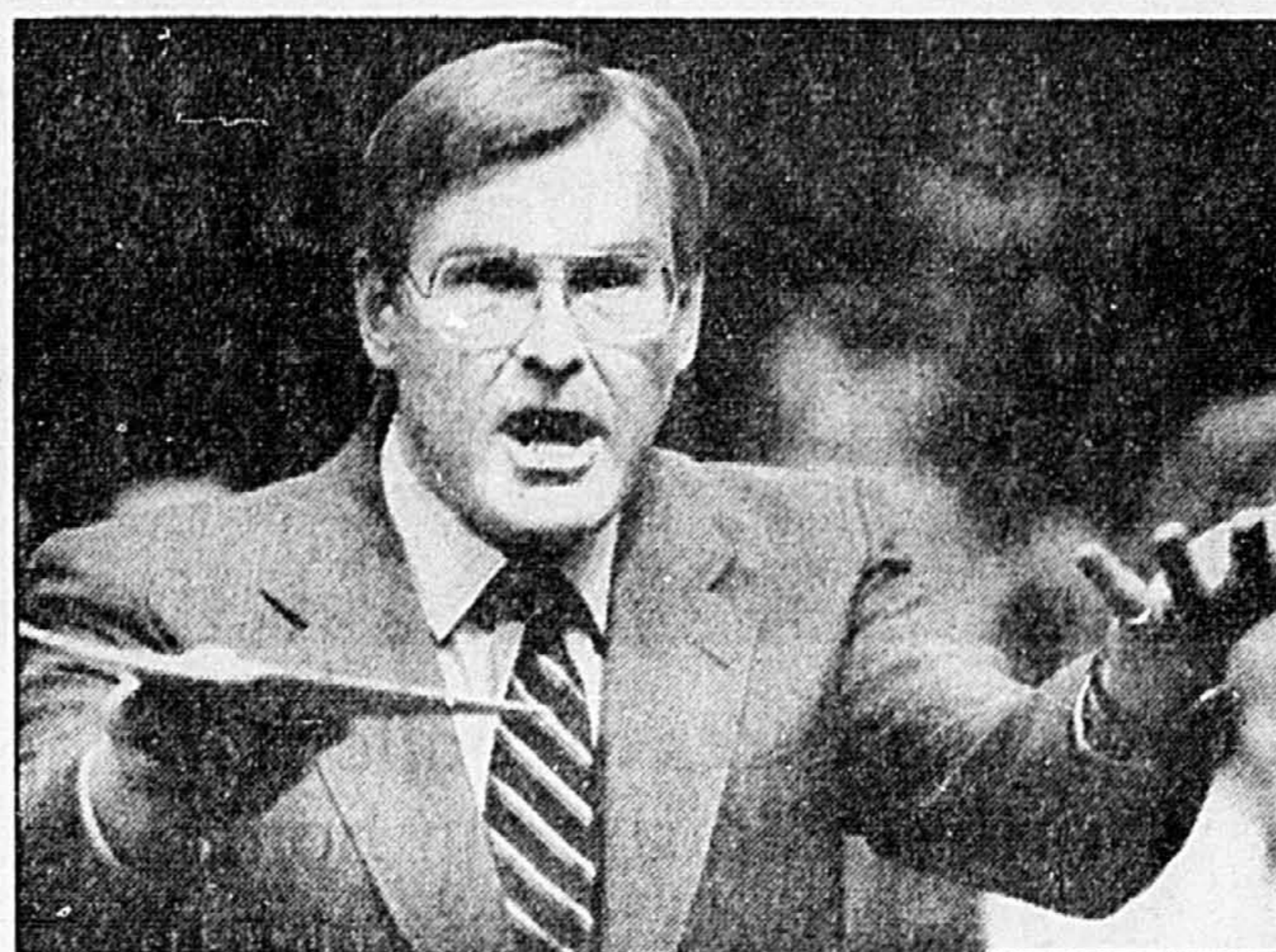
C'est ce qu'a déclaré hier le ministre canadien du Commerce extérieur, Michael Wilson, qui entamait le jour même ses pourparlers avec les autorités chinoises dans le cadre d'une tournée de cinq jours en Chine.

« Notre objectif n'est pas d'isoler la Chine, mais d'essayer de construire des ponts », a dit le ministre pour résumer ses entretiens sur la question des droits.

« Le ministre chinois du Commerce extérieur, Li Lanqing, m'a demandé si nos relations étaient revenues à la normale à la suite des difficultés de 1989. Je lui indiqué que ce n'était pas le cas, que nous avions certaines divergences d'opinion au sujet des droits humains et que nous attendions des gestes de leur part », a dit M. Wilson, citant notamment la libération des dissidents emprisonnés pour leur participation au mouvement pro-démocratique, et l'amélioration du traitement réservé aux Tibétains.

La réaction des autorités chinoises a été directe. « Ils ont dit que notre opinion différait de la leur, qu'ils accordaient plus d'importance aux droits collectifs, à une meilleure alimentation et à de meilleures conditions de vie », a indiqué le ministre Wilson.

Les relations diplomatiques entre les deux pays sont perturbées depuis le massacre de la place Tien-an-men, à Pékin, en 1989. M. Wilson est le deuxième minis-



Michael Wilson

tre canadien à se rendre en Chine depuis cette période, après le ministre de l'Agriculture, Bill McKnight, l'an dernier.

L'expulsion, en janvier dernier, de trois députés canadiens qui venaient de rendre visite aux familles des dissidents emprisonnés avait encore ravivé la tension entre les deux pays.

Ententes commerciales

Outre ses entretiens sur la question des droits de la personne, M. Wilson a également assisté à la signature de cinq ententes commerciales entre des cadres d'entreprises canadiennes de haute technologie et de télécommunications et des agences gouvernementales chinoises, d'une valeur potentielle de 107 millions de dollars.

Trois seulement de ces cinq ententes sont des contrats fermes. La société montréalaise Hymac a conclu un contrat de 18 millions pour l'approvisionnement d'une usine papetière. Spar Aerospace, de Mississauga, en Ontario, vendra pour 33 millions de matériel de communication par satellite aux Postes et télécommunications chinoises, et MacDonald Dettwiler et Associés, de la Colombie-Britannique, fournira de l'équipement de contrôle des inondations valant 4,7 millions.

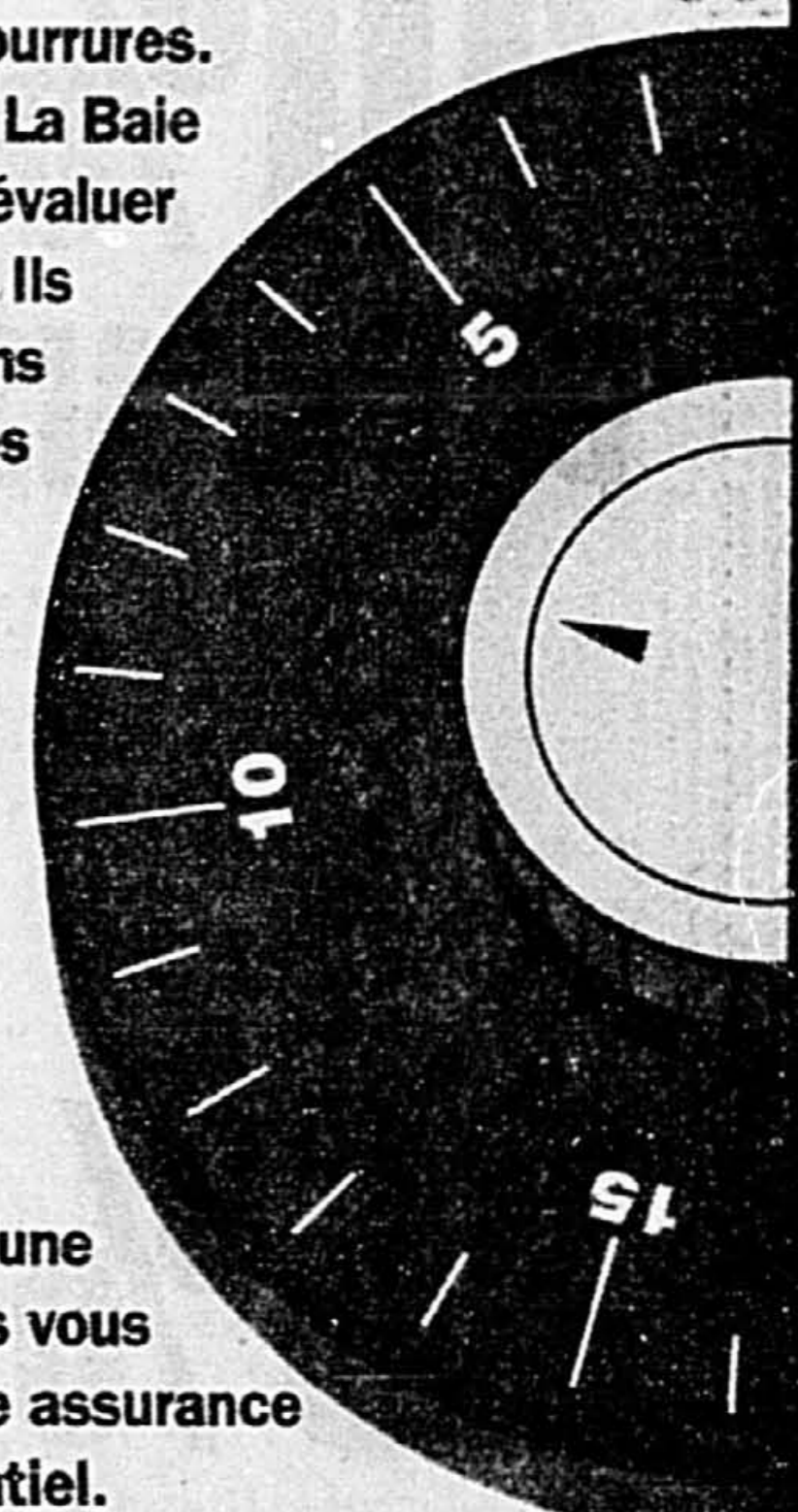
De leur côté, la compagnie Harris Farinon Canada, de Montréal, et Northern Telecom ont paré des ententes en vue de contrats futurs de 10,6 millions et 41 millions respectivement.

Le ministre, qui est accompagné de 22 représentants des milieux d'affaires canadiens, doit arriver à Shanghai aujourd'hui.

PROTÉGEZ VOS FOURRURES!

Protégez vos précieuses fourrures. Demandez aux experts de La Baie de les inspecter et de les évaluer avant l'entreposage d'été. Ils vous recommanderont, sans obligation de votre part, les soins requis, comme le nettoyage, les réparations et autres traitements, pour rafraîchir et conserver vos fourrures pendant de nombreux hivers. Et tout cela au prix de 1991!

Protégez vos fourrures toute l'année au moyen d'une assurance adéquate. Nous vous invitons à profiter de notre assurance complète à prix concurrentiel.



GARDE ET ENTRETIEN DES FOURRURES

la Baie

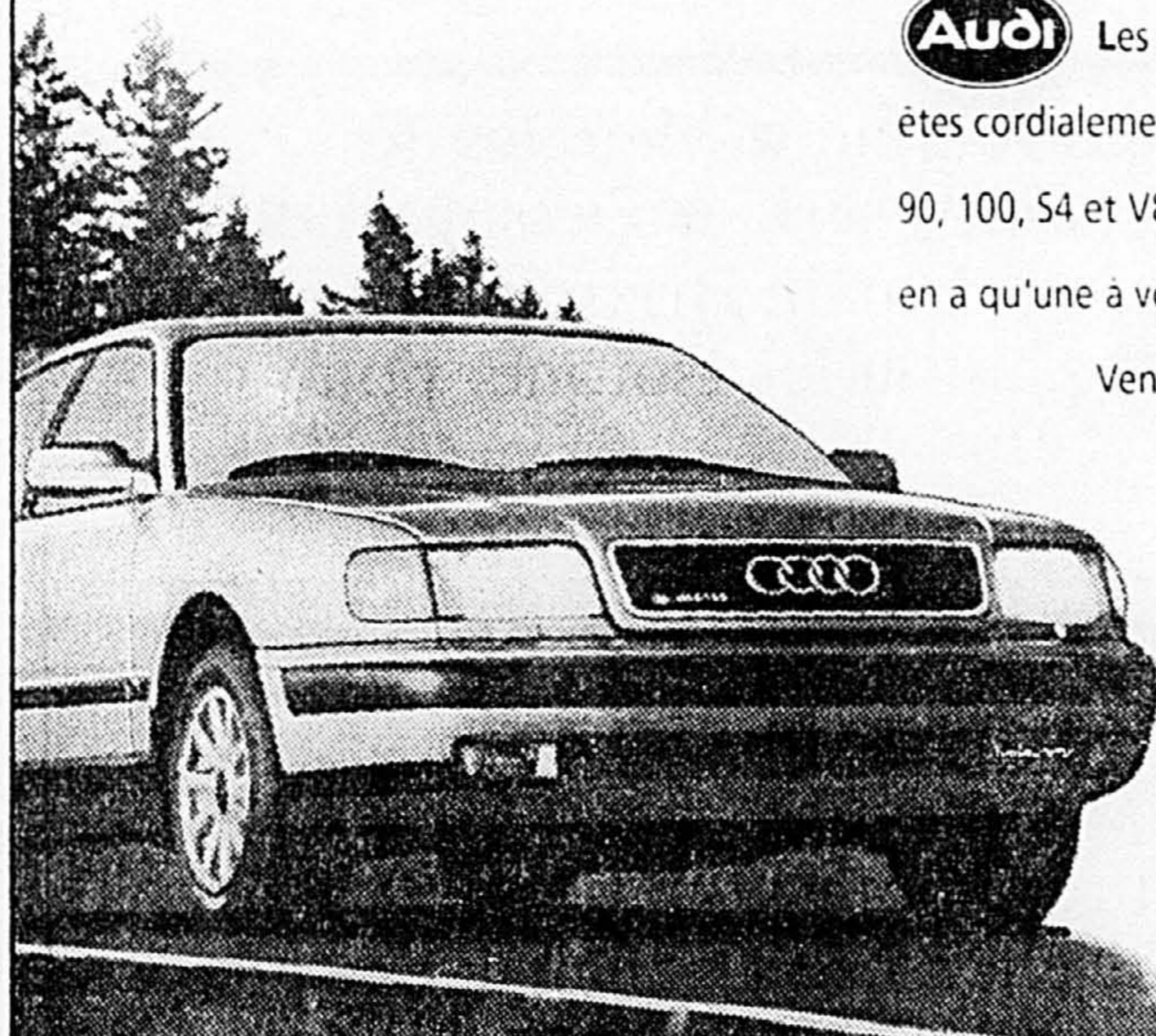
931-9312

LES AUDI '93 SONT DÉJÀ LÀ!

Audi Les mardi 21 et mercredi 22 avril, de 17 h 00 à 21 h 00 vous

êtes cordialement invité à la présentation de nos tout nouveaux modèles 90, 100, S4 et V8 1993. Il y a beaucoup d'automobiles de luxe, mais il n'y en a qu'une à vous offrir le luxe du contrôle.

Venez en faire la découverte!



Park Avenue Volkswagen

8805 boul. Taschereau, Brossard Tel.: 656-4811

(situé au Complexe de l'Auto Rive-Sud)

« Les freins à 99,95 \$ et un Dustbuster à 4,99 \$. Fallait que je vous le dise! »

On se passe le mot, y a de quoi!

C'est pas d'hier qu'on en a pour son argent chez Speedy, tout le monde vous le dira. Ces jours-ci, on vous offre le fameux Dustbuster de Black & Decker à seulement 4,99 \$ lorsque vous profitez de l'ensemble de freins à disque avant au super bas prix habituel de 99,95 \$. C'est ce que vous dites de ça? L'ensemble comprend la vérification complète des freins, des plaquettes métalliques - posées et garanties tant que vous possédez la voiture, le nettoyage et le graissage des roulements de roue avant, le polissage des disques et le plein de liquide pour freins.

Le tout à 99,95 \$ seulement. Et vous pourrez, par-dessus le marché, acheter le Dustbuster de Black & Decker à 4,99 \$.

Vous voyez? Quand vient le temps de vous en donner davantage pour votre argent, y a rien qui nous arrête!

Cette offre est valide pour la plupart des voitures et camionnettes. Le gérant d'atelier vous donnera tous les détails de l'offre. Le Dustbuster de Black & Decker est offert à 4,99 \$, jusqu'à épuisement des stocks, moyennant une réparation de freins d'au moins 50 \$.



Vous trouverez la liste complète de nos ateliers dans les Pages Jaunes.

LES INCROYABLES JOURS LA BAIE FONT UN RETOUR REMARQUÉ DEMAIN!

50% DE RABAIS*

- Chaussures tout-aller Grenadier et Northern Spirit pour homme
- Paquets de 3 paires de chaussettes sport pour homme
- Caleçons en boîte Léo Chevalier pour homme
- Choix de tenue mode Esprit pour jeune fille
- Robes en georgette pour femme
- Tenues molletonnées Northern Spirit

- pour petite
- Boîtes Range-tout transparentes Rubbermaid, à mettre sous le lit
- Poubelles Rubbermaid
- Boîtes géantes Rubbermaid
- Ustensiles de cuisson la Table du gouverneur
- Les oreillers Quattro
- Les serviettes Sensation de Caldwell

40% DE RABAIS*

- Choix de flâneurs Florsheim pour homme
- Chaussures de ville Expressions pour homme
- Complets Excelsior de Shipley
- Manteaux et vestes d'extérieur pour femme
- Choix de chemisiers pour jeune femme
- Leggings noirs avec spandex lycra pour jeune femme
- Tenues mode Red Eraser d'inspiration base-ball pour jeune homme
- Robes pour fille, tailles

- 2 à 14.
- Tenues chic pour garçon, tailles 2 à 16
- Poussettes de fin de série
- Services, 20 pièces Studio Nova et services d'appoint coordonnés
- Assortiment de montres
- Assortiment de justaucorps pour femme
- Pulls de golf Aureus pour homme
- Les molletons Penman's
- Les bagages Santini
- Chaussures d'exercice de fin de série pour homme et femme

30% DE RABAIS*

- Choix de tenues d'extérieur Grenadier pour homme
- Chemises sport à manches longues Christopher Rand pour homme
- Pulls Grenadier et Principes pour homme
- Tenues mode Career Moves en tissu façon lin et en

- gingan pour femme
- Meubles de nursery de fin de série
- Dessous mode Playtex
- Sacs à main Brixton en cuir
- Choix de pantoufles Isotoner pour femme

25% DE RABAIS*

- Jeans Bugle Boy, Buffalo et Manager pour jeune homme
- Culottes et dessous coordonnés La Lingerie pour femme
- Robes bain-de-soleil La Lingerie pour femme

- Choix de tenues couture de la Boutique Dimensions Plus
- Chemises de golf Aureus pour homme
- Tous les meubles de chambre à coucher, de salle à manger et de coin-repas.

*Sur le prix ordinaire.

L'ÉVÉNEMENT SOMMIER À 1¢ À LA BAIE

Achetez un matelas à prix ordinaire et obtenez le sommier assorti pour seulement 1¢. Simmons, Serta, Beaumark et autres. Une place, deux places et grand lit.
Lits, rayon 515.

MERCREDI SEULEMENT LE GRAND SOLDE DE COORDONNÉS POUR FEMME

ACHETEZ-EN UN ET OBTENEZ
25 % DE RABAIS*
ACHETEZ-EN 2 ET OBTENEZ
30 % DE RABAIS*
ACHETEZ-EN 3 ET OBTENEZ
40 % DE RABAIS*
Rena Rowen, Mr. Leonard, Tan Jay, Hunt Club
et autres. *Sur le prix ordinaire.
Coordonnées pour femme, rayons 115, 116, 140 et 145.
Dans certains magasins.

50% DE RABAIS*

À L'ACHAT DE LA
DEUXIÈME PAIRE DE
CHAUSSURES
NATURALIZER ET
CALICO POUR FEMME
Achetez une paire de chaussures à prix ordinaire
et obtenez la seconde, de valeur égale
ou moindre, à moitié prix.
Chaussures pour femme, rayon 262.

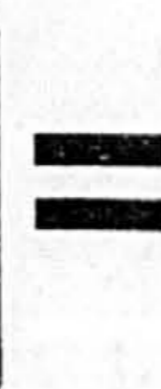
DÈS DEMAIN MERCREDI À LA BAIE!

C'EST LE DÉBUT DU GRAND SOLDE DE LA BAIE AVEC LES PLUS BAS PRIX DE LA SAISON.
CONSULTEZ NOTRE CIRCULAIRE POUR D'AUTRES INCROYABLES RABAIS!

la Baie
SERVICE DE
DECLARATION
D'IMPOT ASSURE PAR
H & R BLOCK
LAISSÉZ-NOUS VOUS AIDER!
Notre service est garanti,
rapide, sûr et confidentiel.
Remboursement immédiat
possible. Portez les frais à
votre compte la Baie!

Si vos achats mensuels, portés à
votre compte la Baie, égalent 100 \$
ou plus, (avant taxes), vous
recevrez une prime-crédit de
5 \$ avec votre prochain relevé
de compte.
*Renseignez-vous à votre magasin
la Baie. Limite d'une prime-crédit
par relevé de compte.

la Baie



Prime-crédit
cinq dollars
la Baie

la Baie
Compagnie de la Baie d'Hudson